

Université de Tartu
Collège des langues et des cultures étrangères
Département d'études romanes

Marika Kaubi

Le contexte du mot *liberté* dans la littérature et dans les articles de presse
du XIXe siècle
Mémoire de licence

Sous la direction de Marge Käsper

2022

Table de matières

Introduction	3
1. Pour définir la liberté	5
1.1 L'historique du mot liberté.....	5
1.2 Conceptions philosophiques de la liberté	6
1.3 Constitution des corpus d'étude	8
2. Sondage langagier par des mots colloquant	10
3. Analyse qualitative des libertés du 19ème siècle.....	17
3.1. Libertés évoquées dans la presse du début du 19ème siècle	17
3.1.1 Tout sauf la liberté personnelle dans la presse	17
3.1.2 L'individu comme objet de liberté dans la presse	19
3.1.3 Une prise de conscience des libertés naissantes	21
3.2 Libertés évoquées dans les exemples littéraires du début du 19ème siècle	23
3.2.1 Les contraintes et les droits des personnages littéraires	24
3.2.2 Les désirs et les dangers dans la communauté.....	27
Conclusion	31
Bibliographie.....	34
Resümee	36

Introduction

Au cours des deux dernières années, la liberté a été un sujet très délicat partout dans le monde, y compris en France. La pandémie de COVID-19 a créé des situations où les gens ont commencé à revendiquer leurs libertés. De nombreuses contraintes qui ont été créées par le gouvernement ont provoqué le mécontentement du public : les magasins, les cafés, les restaurants, les musées, les cinémas et tous les autres lieux publics ont été fermés et même des couvre-feux ont été annoncés. Tous les vols cloués au sol, les pays fermant leurs portes aux voyageurs et bien d'autres contraintes impossibles à énumérer. Soit un exemple, publié dans *Le Monde* le 12.03.2021 par Béatrice Jérôme, au sujet d'une femme âgée confinée dans sa petite chambre en raison des restrictions imposées, dont la perception est à lire dans l'article « “Nous avons été tels des prisonniers sans avoir le droit de sortir” : pour les personnes âgées, un si long enfermement » :

« Il faut que l'on sorte le plus vite possible de ce borbier » ; « Quand pourra-t-on sortir ? » ; « On ne nous donne aucune explication » : ces phrases sont tirées des lettres de Nelly. Certaines se terminent par « Vive la liberté ! » et sont signées « Une internée forcée ». Nelly, 84 ans, est entrée en maison de retraite près de Soissons (Aisne), en mars 2020, juste avant le premier confinement. Elle a alors découvert les murs de sa chambre de 10 m², qui allaient devenir son unique horizon pendant trois mois. Un an après, elle n'a toujours pas mis le pied hors de l'établissement. » (Jérôme, *Le Monde*, le 12.03.2021)

En regardant cet exemple, on voit l'importance quasi-symbolique accordée à la notion de liberté pour une personne simple lorsque sa liberté est entravée.

Un autre exemple du moment de Covid confirme cette importance, en désignant la liberté comme « principe clé de la civilisation » et décrit en outre ce qu'implique cette liberté normalement au 21^{ème} siècle :

« Que retenez-vous, en fin de compte, de cette crise ? - La rapidité et la facilité avec laquelle, dans un État de droit qui est aussi la 6^e puissance mondiale, tout s'est écroulé comme un château de cartes. Les principes clés de la civilisation ont été suspendus liberté d'aller et venir, de se déplacer librement, de pratiquer un culte, de voyager ... » (Devecchio, *Le Figaro*, le 05/06/2020)

En regardant ces exemples la question se pose qu'est-ce qui fait cette liberté si importante et évidente aujourd'hui. Il se peut que dans la liberté il y a des aspects auxquels beaucoup d'entre nous ne pensent pas jusqu'à ce que nous soyons confrontés à un moment ou à un événement où nous sentons que notre liberté a été coupée ou même prise d'une manière ou d'une autre. Est-ce qu'elle a toujours été aussi symbolique ? Sous quelles formes elle a été désirée à d'autres époques et quelles en ont été les empêchements ?

Dans ce mémoire, j'explore certains aspects du concept de la liberté selon les conceptions théorisées par Berlin (1958) et Spector (2010), en les appliquant aux textes journalistiques et littéraires d'il y a 200 ans – du début de 19^{ème} siècle, plus précisément publiés entre 1800 et 1840. Je verrai ainsi s'il est possible de définir la liberté selon ces définitions et d'appréhender une des époques antérieures en examinant les œuvres littéraires et les articles de presse de ces temps-là. Comme la littérature représente les aspirations, les rêves et les espoirs des gens, tandis que le journalisme est comme une sorte de miroir de la société, je vais explorer des évocations diverses de la liberté dans ces deux types de matériaux en essayant de catégoriser ces évocations selon les catégories définies par les philosophes. Ce faisant j'essaie d'analyser s'il existe certaines combinaisons de mots qui déterminent le type de liberté dont il est question. Je demanderai dans quelle mesure les combinaisons des mots peuvent indiquer des interprétations en ce qui concerne les catégories qui m'intéressent. Mon premier corpus sera constitué à partir de la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France Gallica d'où seront collectés les articles de journaux avec le mot-clé *liberté*. Le deuxième corpus d'étude est le corpus FranText — une base de textes principalement littéraires. Dans cette base, je ne choisis que les textes qui sont clairement des textes littéraires (et pas des récits de voyage, des traités politiques, etc.). Les données obtenues seront analysées et regroupées par contexte. Je définis d'abord le concept que recouvre le mot *liberté* puis j'analyse les exemples tirés des deux corpus cités. Ce faisant, je devrais voir si et comment différentes facettes de la liberté peuvent être reconnues dans la fiction et dans le journalisme, et s'ils ont des similitudes.

1. Pour définir la liberté

Que signifie la liberté ? Souvent, c'est l'étymologie du mot qui éclaire son sens. Je vais d'abord m'intéresser à toutes premières mentions et usages de ce mot, pour aborder ensuite les explications données par des philosophes.

1.1 L'historique du mot *liberté*

Les premiers usages du mot *liberté* sont indiqués par *Nouveau Dictionnaire Étymologique et Historique* (Dauzat et al, 1971 : 421 - 422) :

Liberté fin XII^e s., : « libre arbitre » ; 1266, G¹., pl., « les franchises » ; du lat. *libertas* ; *liberté des cultes*, 1834, Landais ; - *individuelle*, 1787 ; - *de pensée*, 1787 ; - *politique*, 1748, Montesquieu

Le dictionnaire atteste le premier usage, au sens philosophique, du mot *liberté* à la fin du XII^e siècle avec le sens « libre arbitre ». Le mot vient du latin *libertas* : liber (libre) + -tas : liberté. Bien plus tard sont venus les syntagmes « liberté individuelle » (depuis 1787), « liberté de pensée » (depuis 1787) et « liberté politique » (depuis 1748).

La définition du mot *liberté* se trouve également dans le *Dictionnaire de l'Académie Française*, Première Édition (publié en 1694 et également disponible en ligne), sous la subdivision *libre* :

« Liberté. s. f. Le pouvoir que l'ame a de se determiner au choix d'une chose ou d'une autre, de faire ou de ne faire pas. ... Il est aussi opposé à Contrainte. ».

Donc, il faut se rendre compte que quand nous pensons à la liberté aujourd'hui, nous pensons à la liberté comme quelque chose dans notre vie quotidienne que nous ne remarquons même pas. La liberté est souvent considérée comme quelque chose qui

¹ Godefroy (F.) Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e siècle au XV^e siècle., Paris, Bouillon, 1880-1902, 10 vol.

nous permettra de faire les choses que nous voulons sans être arrêtés par quelqu'un ou quelque chose. Mais comme le montre l'histoire du mot, c'était déjà un sujet de préoccupation il y a quelques siècles.

1.2 Conceptions philosophiques de la liberté

La liberté peut être comprise de plusieurs façons. Les personnes qui vivent dans une société démocratique ou dans un système politique – une forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté émane du peuple et où le respect des libertés publiques est au cœur même du fonctionnement de ce qu'on appelle aujourd'hui la démocratie « libérale » (Larousse) – devraient être libres. Ils ont la liberté de travailler, de parcourir le monde, de fonder une famille ou, au contraire, de ne rien faire de tout cela. Mais ce n'est pas la seule façon de le comprendre. Dans l'ouvrage d'Isaiah Berlin *Two Concepts of Liberty* (1958), l'auteur fait ressortir deux concepts différents de la liberté : la liberté négative et la liberté positive. Carter (2003) explique les deux concepts de liberté de Berlin ainsi :

La liberté négative est l'absence d'obstacles, de barrières ou de contraintes. On a la liberté négative dans la mesure où des actions sont disponibles pour soi dans ce sens négatif. La liberté positive est la possibilité d'agi — ou le fait d'agir — de manière à prendre le contrôle de sa vie et à réaliser ses objectifs fondamentaux. Alors que la liberté négative est le plus souvent attribuée à des agents individuels, la liberté positive est parfois attribuée à des collectivités, ou à des individus considérés avant tout comme membres de collectivités données.

Donc, ce sont les contraintes qui définissent une liberté négative et les projets, les objectifs qui définissent la liberté positive, et c'est aussi le niveau individuelle ou collective qui mériterait d'être analysée à cet égard. Plus loin, Spector (2010) ajoute aux libertés positives et négatives de Berlin (1958) deux autres concepts, qui sont la liberté civile et la liberté naturelle. Bien que l'explication de Carter (2003) de la liberté positive et négative fasse aussi allusion à la liberté civile et naturelle, il convient de les expliquer également selon une référence quant à l'usage de la langue de l'époque plus

près des temps que nous allons étudier – le *Dictionnaire de l'Académie française* (1879 : 115), qui définit la liberté naturelle comme suit :

« Pouvoir que l'homme a naturellement d'employer ses facultés à faire ce qu'il regarde comme devant lui être utile et agréable. »

Et la définition de la liberté civile ainsi :

« Pouvoir de faire tout ce qui n'est pas défendu par les lois. La liberté civile ne peut exister sous un pouvoir arbitraire et absolu. »

Spector (2010 : 785) évoque également la déclaration de Locke sur la liberté civile, qui montre la définition sous un autre angle : selon Locke, la liberté civile est la volonté et le choix de l'homme de suivre sa propre route, ce qui inclut ce qu'il fait, ce qu'il possède et même ce qui Il est, dans les lois de son emplacement, et n'a pas à être sous « la volonté arbitraire » de quelqu'un d'autre. Spector précise en outre la déclaration de Locke que la liberté civile ne peut être que sous un pouvoir convenu et « établi dans le Commonwealth ».

Le philosophe français Jean-Jacques Rousseau a également beaucoup réfléchi à la notion de liberté. Il distingue plusieurs types de libertés, y compris la liberté naturelle et la liberté civile. Rousseau a déclaré dans son livre *Du Contrat Social ou Principes du Droit Politique* (1762) que lorsque l'homme entre dans un contrat social, ce qui signifie rejoindre la communauté, il renonce à sa liberté naturelle et acquiert la liberté civile. Par conséquent, il faut comprendre que la liberté civile est liée à la société, où les lois démocratiques protègent chaque individu. Dans une société, une certaine liberté naturelle est garantie à tout le monde, mais chaque homme est libre jusqu'à ce que la loi entrave ses actions. Cela signifie qu'une personne peut avoir en même temps la liberté naturelle et la liberté civile, mais ces libertés sont dans une relation complexe, l'une liberté entravant l'autre. Cela peut être compris comme signifiant que jusqu'à ce que les frontières se présentent, elles ne se contredisent pas.

Maintenant que nous avons défini une grille de lecture permettant de mieux comprendre les différentes facettes sous lesquelles la notion de liberté peut se présenter, il est possible d'analyser la littérature et les publications de presse et de voir

si la liberté évoquée dans les extraits relève (plutôt) de l'une ou de l'autre des concepts de liberté explorés dans ce mémoire. La question de liberté positive guidera l'analyse à demander s'il est possible d'avoir une sorte d'image générale de ce que les gens voulaient et désiraient. La question de liberté négative guidera à préciser les limites et les empêchements évoqués quant à ses aspirations. La confrontation de deux types de corpus permettra d'examiner si la littérature et les articles de presse du XIXe siècle montrent les mêmes désirs ou ces désirs sont-ils différents et différemment entravés par de divers empêchements évoqués. Afin de montrer et sonder le contraste de ces textes entre eux et avec les textes contemporains un sondage est d'abord réalisé dans le chapitre 2, où les usages les plus fréquents avec le mot *liberté* seront représentés par des graphes indiquant les associations majeures.

1.3 Constitution des corpus d'étude

Les données des publications littéraires du XIXe siècle ont été extraites de FranText en saisissant le mot-clé *liberté* dans la boîte de recherche. Les dates couvrent la période de 40 ans (1800 - 1840). De plus, les dates ne sont liées à aucun événement historique de l'époque, c'est juste une période qui a été choisie. L'étendue de la période a par ailleurs été définie par le nombre optimal des résultats à analyser. Les résultats ont donné 16 auteurs dont l'œuvre littéraire comprenait le mot *liberté*. Une sélection aléatoire d'extraits de chaque auteur a été faite. Il faut préciser qu'en plus des 16 auteurs littéraires mentionnés, les résultats comprenaient des auteurs d'œuvres non littéraires — des opinions politiques et scientifiques de l'époque des auteurs de ces publications. Pour la catégorie de la littérature, seules les œuvres de fiction étaient requises.

Les articles de presse de la même période du XIXe siècle sont collectés sur le site Gallica. Gallica est la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France qui se compose de nombreux documents différents en mode texte et/ou image. Les documents comprennent des communiqués de presse, des livres, des manuscrits, des cartes et bien d'autres. De nombreux articles de Gallica peuvent être consultés ou même téléchargés gratuitement. Les articles ont été choisis au hasard dans des

quotidiens ou des hebdomadaires sans prendre en compte de leurs opinions politiques, et ils ne sont volontairement pas non plus liés à des événements concrets.

Les exemples choisis pour l'analyse menée sont numérotés en fonction du corpus joint à ce mémoire. Tous les exemples utilisés correspondent donc aux exemples du corpus, par numéro concret. Par exemple, si le numéro de l'exemple dans le tableau est le numéro 2, alors l'exemple du corpus qui doit être examiné est le numéro 2.

2. Sondage langagier par des mots colloquant

Pour voir si des combinaisons de mots particulières utilisées avec le mot *liberté* éclairent le contexte d'utilisation du mot-clé de l'étude, les collocations le plus fréquentes ont été étudiées par un moyen d'analyse disponible sur la plateforme d'outils langagiers numériques Sketch Engine : l'analyse WordSketch, qui propose en outre des diagrammes visuels indiquant les combinaisons de mots les plus fréquentes attestées dans les choix d'exemples analysés. Les figures n° 1, 2 et 3 ci-dessous représentent ces analyses :

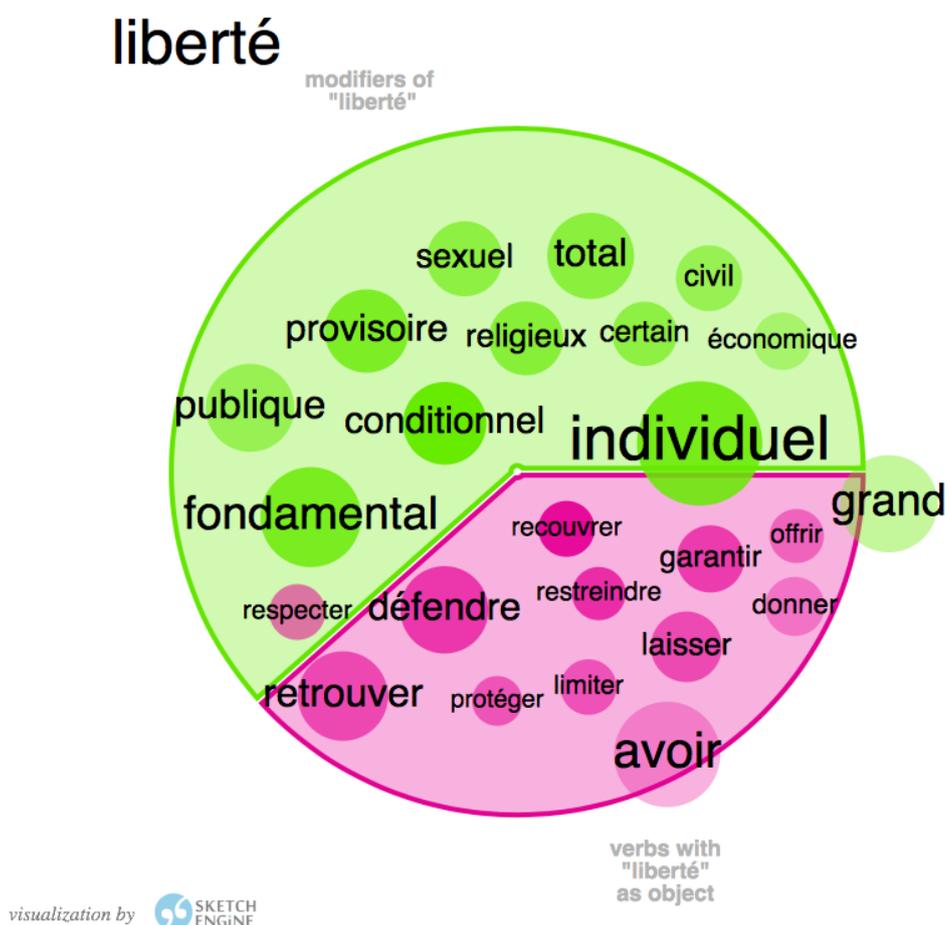
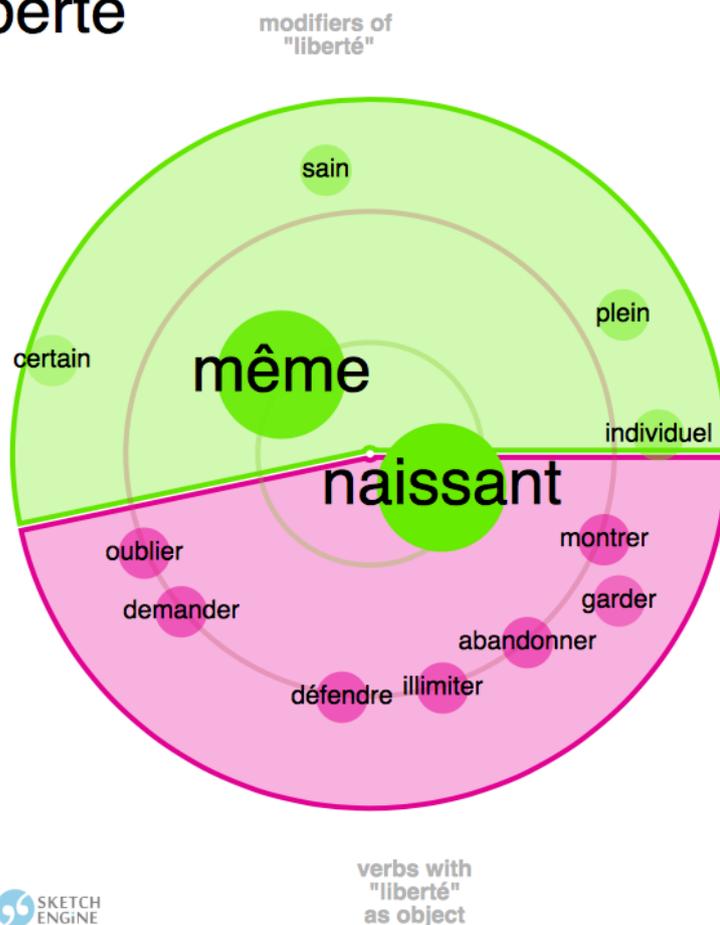


Figure. 1 Visualisation des collocations avec « liberté » dans les articles de presse 2018

Le premier diagramme, figure n° 1 montre les combinaisons de mots avec le mot-clé *liberté* dans les articles de presse de 2018, extrait du corpus « Timestamped JSI web corpus 2015-2021 French ». Ce corpus des textes d'actualité de 2018 est un corpus créé et disponible sur la plateforme Sketch Engine, accessible en ligne (le lien inclus dans la bibliographie) et peut être comparé ou discuté, le cas échéant. La nécessité d'utiliser cette année est venue de l'idée d'avoir pour les données du XIXe siècle des données correspondant à l'époque récente. L'année 2018 a été choisie car c'était la période d'avant la pandémie de Covid et donc une période assez neutre. Seuls deux types de collocations ont été sélectionnés : les modificateurs (un mot qui fournit des informations supplémentaires sur le mot dans son voisinage lexical proche) et les verbes avec le mot-clé comme objet. En regardant le diagramme des données du XXIe siècle, on voit que le modificateur le plus utilisé de *liberté* est *individuel* : « *liberté individuelle* ». Il est suivi de *fondamental*, *publique* et *conditionnel* : donc on a des associations fréquentes en segments « *liberté fondamentale* », « *liberté publique* » et « *liberté conditionnel* ». Les verbes les plus utilisés avec le mot-clé *liberté* sont : *avoir*, *retrouver* et *défendre*. Avec ces combinaisons des textes de 2018, il semble que la plupart font référence aux libertés civiles, donc ces usages parlent du fonctionnement de la société. Sauf « *liberté individuelle* », qui s'exhibe comme un contraste.

Ensuite, la collection constituée des articles du XIXe siècle extraite de Gallica a été insérée dans Sketch Engine pour compiler le même schéma visuel montrant les collocations avec le mot-clé *liberté* dans ce corpus. Les résultats sont visibles sur la figure n° 2 :

liberté



visualization by  SKETCH ENGINE

verbs with
"liberté"
as object

Figure. 2 Visualisation des collocations avec « liberté » dans les articles de presse du XIXe siècle

Sur la figure n° 2, on voit plus ou moins les mêmes verbes ou modificateurs utilisés avec le mot-clé. Dans le premier et le deuxième schéma, les verbes et modificateurs qui se répètent sont : *défendre*, *individuel* et *certain*. Le verbe *défendre* montre que dans la société, défendre sa liberté était quelque chose que les gens faisaient au XXIe siècle tout aussi qu'au XIXe siècle. Et que la liberté individuelle était et est toujours considérée comme importante à discuter. Ce qui est intéressant en comparant les deux diagrammes, c'est que lorsque les textes de 2018 incluaient un verbe *limiter*, les textes du XIXe siècle incluaient un modificateur qui est son antonyme : *illimitée*. L'exemple n° 12 du corpus témoigne de ce modificateur :

...peut-être n'y avait-il d'autre moyen que de nous abandonner la liberté illimitée prêchée dans ce genre par tous les économistes. ...

Il s'agit de la liberté commerciale, ce qui nous dit que la liberté commerciale était un sujet important à l'époque et c'est aussi un sujet des exemples n° 1 et 10 dans le corpus de ce mémoire.

Une grande différence est toutefois que sur la figure n° 2 on voit les modificateurs les plus utilisés du mot clé sont : *même* et *naissant*, qui ne figurent pas sur le schéma des textes de 2018. Ces modificateurs ont été utilisés dans les exemples suivants :

Modificateur *même* :

Ex. 2. L'académie à-t-elle à cet égard la même liberté qu'un particulier ?

Ex. 10. ..., on ne jouira plus de la même liberté qu'autrefois...

Modificateur *naissant* :

Ex.19 ...attaquer et défendre nos libertés naissantes...

Ex. 20 Par de nouveaux complots contre une naissante liberté.

Ici, le modificateur *même* est utilisé dans un sens comparatif, et les deux apparaissent dans les phrases avec liberté civile et liberté négative. Liberté négative parce que les deux exemples se réfèrent à une autre liberté, avec moins de contraintes, pour la comparer à la liberté en question. Donc cette association fréquente du mot *même* avec liberté peut suggérer que l'on discute beaucoup les limites et les étendues de la liberté. Quant au mot *naissant*, il est utilisé dans des expressions faisant référence à ce qui seraient la liberté naturelle. D'abord on parle de la liberté naturelle dans le sens d'être une liberté positive : nouvelle liberté naissante qu'il faut défendre. Et le second nous parle d'une liberté naissante contre laquelle on complot. Cela donne une indication de certains discours sur la liberté naturelle dont les gens avaient envie.

Pour voir si les œuvres littéraires du XIXe siècle présentent les mêmes occurrences de combinaisons de mots que les articles de presse du XIXe siècle, nous devons comparer les figures n° 2 et n° 3.

liberté

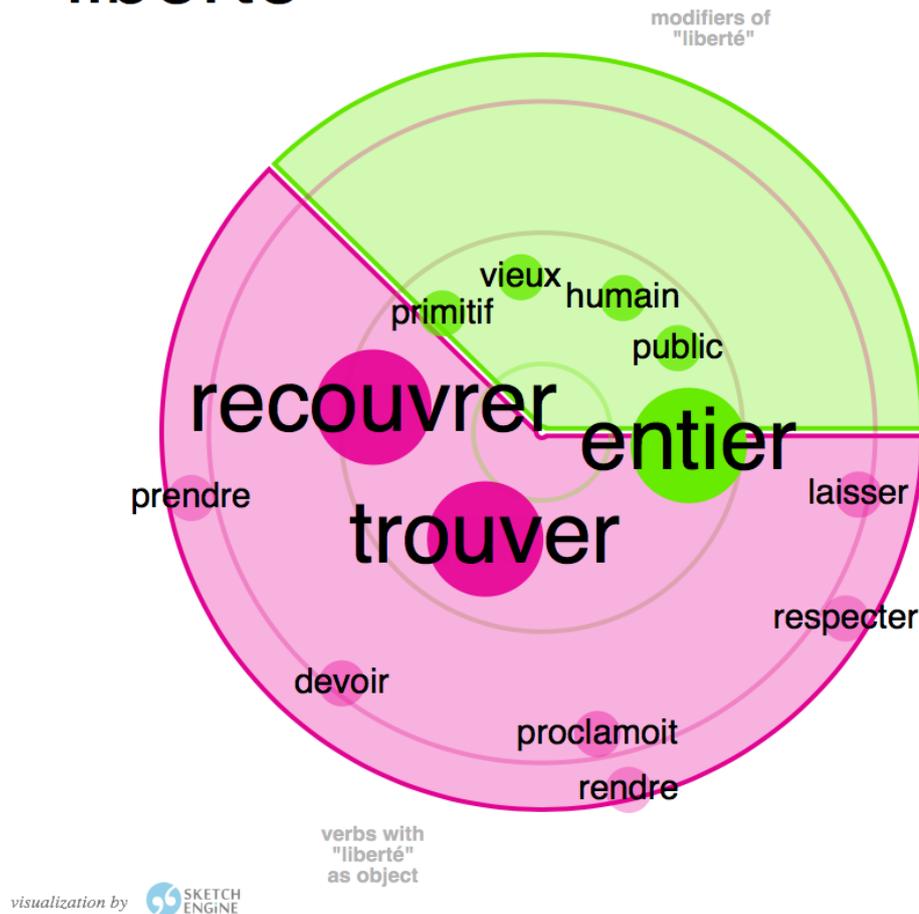


Figure.3 Visualisation des collocations avec la liberté dans les œuvres littéraires du XIXe siècle

Comme on l'a vu, la figure n° 3 de la littérature du XIXe siècle n'a pas de modificateurs *même* ni *naissance* comme les articles de presse du XIXe siècle. Ce qui est intéressant, ce c'est qu'en fait aucun des modificateurs des articles de presse du XIXe siècle n'apparaît dans les œuvres littéraires du XIXe siècle. En regardant les verbes qui apparaissent dans les œuvres littéraires du XIXe siècle, on voit que ce sont : *recouvrer* et *trouver*. Mais, comme c'était le cas pour les modificateurs, aucun de ces verbes n'est utilisé dans les articles de presse du XIXe siècle.

Cependant, certains des verbes qui apparaissent dans la littérature du XIXe siècle apparaissent également dans les articles de presse du XXIe siècle. Ces verbes sont : *recupérer*, *respecter* et *laisser*. Cela nous donne à nouveau une idée de la façon dont la liberté pouvait être perçue et de ce qui était important. Parce que si les gens avaient la liberté, ils ne parleraient pas de récupérer la liberté. Il devait y avoir des contraintes

ou des frontières. Très souvent, on pourrait supposer que la liberté a été recouvrée après avoir été détenue.

Les résultats montrent encore quelque chose d'intéressant dans la comparaison entre la littérature du XIXe siècle et les articles de presse du XXIe siècle. Cette différence concerne les verbes utilisés. Ce sont : *trouver* dans la littérature du XIXe siècle et *retrouver* dans les articles de presse du XXIe siècle. Le premier verbe signifie trouver quelque chose que l'on n'a jamais eu et l'autre signifie trouver quelque chose qui a été perdu. Voici les extraits des exemples avec le verbe *trouver* issus de la littérature du XIXe siècle :

Ex.36 :

... puisqu'en nous entourant d'elles nous pouvons trouver la liberté au sein d'un gouvernement despotique ...

Ex.42 :

...c'est à l'ombre de l'indigence que j'ai trouvé la liberté.

Dans les articles de presse du XXIe siècle, le verbe *trouver* n'est pas présent. L'on peut supposer que cela pourrait être dû au fait que la littérature a une liberté totale de considérer différents types de libertés. Même ceux qui ne sont pas disponibles dans la société normalement. Pourtant, quand on y pense, même dans la vraie vie on peut retrouver une liberté qu'on n'a jamais eue. Par conséquent, il semble que ces combinaisons de mots dans la littérature du XIXe siècle ne donnent pas non plus de réponses concrètes, seules des hypothèses peuvent être faites. Il faudra considérer les extraits et les textes en question de plus près.

En regardant les désirs et les besoins, qui se dessinent à partir des combinaisons de mots indiquées, les articles du XIXe siècle semblent décrire beaucoup de libertés qui concernent la société dans son ensemble. En ce sens que la nation était opprimée et, dans de nombreux cas, est désormais libre. Un autre discours sur la liberté, qui est aussi un sujet plus concret, concerne la liberté de la presse : exemples n° 3, 5, 24 et 25. Ce résultat montre qu'au XIXe siècle la liberté de la presse était une question importante et au sein de nombreux débats. Un autre sujet qui revenait assez souvent du contexte et/ou de la combinaison de mots « mis en liberté » était celui des détenus libérés : exemples n° 4, 8, 10, 14 et 28. Et aussi le thème de la liberté de culte : exemples n° 5, 9 et 23. Et aussi le thème de la liberté de culte : exemples n° 5, 9 et 23.

Après avoir cerné les contrastes majeurs, le mémoire va examiner les exemples du XIXème siècle plus en détail maintenant pour mieux comprendre les libertés en question.

3. Analyse qualitative des libertés du 19ème siècle

Tous les exemples ne sont pas analysés dans le texte en raison de l'espace limité, seuls des exemples choisis au hasard sont présentés. Néanmoins, tous les exemples ont été analysés qualitativement selon le schéma dressé à partir des conceptualisations de la liberté de Berlin (1958) et de Spector (2010) et classés pour obtenir une image complète des résultats. Il est également important de noter que tous les exemples utilisés dans cette recherche sont classés systématiquement dans les deux tableaux – tableau des articles de presse et tableau de la littérature. Cela permet d'obtenir un aperçu rapide et une meilleure image des résultats.

3.1. Libertés évoquées dans la presse du début du 19ème siècle

Le nombre d'articles de presse contenant le mot *liberté* extrait de Gallica est en tout 30. Les articles de presse sont numérotés de 1 à 30 et se retrouvent dans les corpus joints à ce mémoire. Dans le premier sous-chapitre, l'accent est mis sur les exemples qui incluent la société ou une communauté plus large. Et dans le deuxième sous-chapitre l'aspect personnel de la liberté sera analysé de plus près.

3.1.1 Tout sauf la liberté personnelle dans la presse

Dans ce sous-chapitre, seuls les articles qui concerne la liberté dans ses rapports sociaux sont analysés. La liberté du point de vue individuel sera examinée dans le paragraphe suivant. Les articles qui rentrent dans cette première section sont les suivants : exemples n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 29 et 30. Un extrait d'un article du *Journal du Gard* du 3 janvier 1807, qui est l'exemple n° 1, est le suivant :

Ex.1 Et quel est le terme que veut mettre V. M. à cette réaction terrible des coups portés si souvent par le gouvernement Anglais ? Le moment où une paix durable garantira l'affranchissement du commerce, la **liberté des mers**, l'indépendance des peuples, la fin de toutes les calamités dont le gouvernement britannique a inondé l'Europe, le bonheur de cette nation anglaise elle-même qu'il égare, qu'il entraîne, qu'il fait descendre de ce haut fait de gloire où tant de grands hommes l'avaient élevée, pour opérer cette délivrance l'industrie Européenne, le peuple Français vous secondera, Sire, par ses efforts généreux.

Il est plutôt évident que la liberté dont parle cet extrait est une liberté civile concernant le commerce et aussi une liberté positive, car elle mentionne l'indépendance des peuples et la fin de toutes les calamités. Les exemples suivants qui seront analysés sont :

Ex.6 On avait voulu nous persuader que, vainqueur, vous n'épargneriez pas chez nous les monuments des sciences et des arts. Sire, nous ne l'avons pas cru. Vous ne mettez pas votre gloire à détruire. Nos monuments sont conservés. Ce bienfait si précieux pour l'institut de France, disparaît en quelque sorte devant des bienfaits tels que jamais aucun souverain n'en dispensa au monde. Vous avez sauvé Paris et la France. Avec la **liberté** nous recouvrons le Roi que nos vœux appelaient. Nous sommes une nation fière et nous redevons une nation aimante.

Ex.9 En exprimant cette opinion, nous n'avons prétendu qu'expliquer un fait, sans vouloir nous égarer, avec le journal des Débats, dans la vaste discussion qu'il a imprudemment ouverte en quelques mots, à l'occasion d'une ordonnance municipale, au texte laquelle il rattache les graves questions de **liberté des cultes**, de religion de l'état, et d'abrogation des lois.

Les exemples n° 6 et n° 9, avec des sujets différents, concernent tous les deux des libertés civiles, car ils parlent tous les deux d'une sorte de communauté. La première parle des personnes (éventuellement d'un groupe des personnes, pas toutes) de France et qui sont libres de récupérer leur roi. La seconde parle de la liberté de culte qui est considérée comme le droit de chacun de pratiquer ou de ne pas pratiquer sa religion. Alors que le premier exemple est facile à classer dans la liberté positive, puisque les gens ont la liberté de faire quelque chose, l'exemple n° 9 n'est pas aussi facile. Alors que le premier exemple est facile à classer dans la liberté positive, puisque les gens ont la liberté de faire quelque chose sans frontières visibles, l'exemple n° 9 n'est pas aussi facile. L'enjeu réside dans « les graves questions de liberté des cultes ». Même si cette liberté — la liberté de culte — devrait être une liberté positive, parce qu'elle devrait

donner aux gens la liberté de choisir leur religion, il semble que sa pratique pose des problèmes, pour être mise en débat avec d'autres problèmes à discuter. Cela donne l'hypothèse qu'il existe une sorte d'obstacles ou de contraintes à l'utilisation de cette liberté et par conséquent, cet exemple devrait être rangé dans la catégorie de liberté négative. Donc, il y a des libertés sociales variées à discuter dans la société de l'époque.

3.1.2 L'individu comme objet de liberté dans la presse

Dans la presse du XIXe siècle, des exemples avec un individu comme objet ont également été trouvés et cela donne l'occasion de voir les circonstances de leurs libertés. Ces exemples sont les numéros 8, 10, 12, 14, 15, 18 et 28. Les exemples analysés ici sont les numéros 8 et 12. Le premier d'entre eux est le numéro 7 et il est tiré du « Journal de Paris » publié le 13 avril 1814 et le deuxième exemplaire est tiré du « Journal d'Empire » publié le 25 décembre 1808 :

Ex.8 Dunkerque, 9 avril.

Cette mémorable journée pour notre ville en a été une de bonheur pour les prisonniers anglais qui y étaient détenus. **Leur liberté a été proclamée** d'une voix unanime par les autorités locales assemblées à cet effet, et leur renvoi s'est effectué aussitôt sur deux parlementaires. Leur joie et la nôtre étaient extrêmes ; de part et d'autre l'air a mille fois retenti des cris de vive Louis XVIII !

Ex.12 Peut-être M. Lacroix est-il injuste envers la mémoire de ce premier ministre, en prétendant qu'il donna à Louis XV une mauvaise éducation dans le dessein de le gouverner : il nous semble qu'un historien tout-à-fait impartial eut dû se demander : Le cardinal Fleury avoit-il **la liberté d'élever** le jeune roi d'une manière plus de lui ?

En analysant attentivement ces exemples, il est évident que les deux libertés n'ont rien en commun. L'exemple n° 8 fait référence à 4 individus - des prisonniers - qui sont libérés de la prison. D'une part, cela parle de la liberté négative dans la liberté sociale, car la prison est une contrainte sociale par excellence pour entraver la liberté d'une personne. D'autre part, cela parle aussi de la liberté civile et de la liberté positive, car

les prisonniers sont maintenant libres, ils sont *proclamés* ou *rendus* libres et ils sont libres de retourner chez eux et dans leur vie, ce qui est une chose très positive. L'exemple n° 12 questionne la liberté que pouvait avoir un cardinal dans son activité d'enseigner le roi-enfant. D'une part la collocation « avoir la liberté » suggère qu'il s'agit de la liberté positive de pratiquer son activité d'enseignement. D'autre part, la question rhétorique suggère que les règles de conduite prévues pour un roi devaient impliquer qu'il n'avait pas trop de liberté, il avait des contraintes et de ce point de vue il s'agit de la liberté négative.

En regardant les deux autres exemples du corpus (ex. n° 14 et n° 28), ajoutés ci-dessous, tous deux concernent des détenus, faisant ressortir le concept de liberté civile.

Ex.14 Leur décret d'arrestation fut immédiatement rédigé ; il frappe MM. Christophe Bourcard, du Fossé ; Boureard, du Seegerhoh ; frères Merian ; cousins Merian ; Schonauer Battier ; Iselin et Ryhiner ; Ryhiner-Hofman, de Saint-Alban ; Bischoff-Buxtorf ; enfin le juif Rouf. Ils ont été arrêtés mardi matin, et interrogés par M. le stathalter Gysendorfer. On croit qu'ils seront **mis en liberté** sous caution, mais avec ordre de garder les arrêts dans leur maison.

Ex.28 Cependant quelques momens avant l'arrivée de la police, tous ces établis avaient été rentrés dans un couloir de la maison et ne faisaient plus embarras sur la voie publique ; mais les agens croyant devoir exécuter à la lettre les instructions qui leur avaient été données, ont pénétré dans le couloir et procédaient tranquillement à la saisie de tous les outils, lorsque les ouvriers les ont aperçus et les prenant pour des voleurs, ils se sont jetés en masse sur eux, et leur ont administré des coups de manches à balai, dont ils avaient eu la précaution de se munir. Ils les ont ensuite conduits au poste de la Banque, où l'affaire s'est enfin expliquée, et les agens ont été **mis en liberté** sur la demande du commissaire de police qu'on avait fait prévenir.

Le premier extrait concerne la liberté négative car même si les prisonniers sont libérés de prison, ils purgent toujours leur peine - ils sont assignés à résidence - ce qui signifie qu'ils ont des limites et ne sont pas complètement libres d'agir selon leurs propres souhaits. Avec l'exemple n° 28, on dirait que c'est la liberté civile jointe à la liberté positive - les agents de police, pris pour des voleurs, ont été libérés après que l'erreur a été constatée.

Comme on le voit dans les exemples ci-dessus, presque tous sont au passif car il y a une autre personne qui gère la situation où la liberté est en question - par exemple, le prisonnier est libéré par le commissaire de police, pas par le prisonnier lui-même. Une

dimension importante dans la notion de liberté est donc qu'il existe des facteurs à la fois clairs et cachés dans la société qui affectent la liberté.

3.1.3 Une prise de conscience des libertés naissantes

On peut maintenant regarder de plus près la liberté naissante. Les premiers exemples sont : n° 18 et n° 20 et comme on le voit aussi sur la figure n° 2. Tous deux furent publiés au « Journal général de France » le 15 novembre 1818 ; le premier à la page 3 et l'autre à la page 4 :

Ex.18 Pupille long-temps soumis à une tutelle au moins capricieuse, soigneusement tenu dans l'ignorance de sa force, toutes les fois qu'il a cru la sentir et qu'il a voulu en faire usage, ses lisières ont été resserrées par un pouvoir inquiet et jaloux ; et, soit en l'accablant d'une sombre et muette terreur, soit en l'abusant par de brillantes chimères, on a taché d'éterniser pour lui l'enfance et ses fers. Sans doute cet **instinct de liberté** que la nature a déposé dans le cœur de tous les hommes, peut y sommeiller longtemps ; long-temps le pouvoir peut l'étouffer, il ne peut jamais l'éteindre : quand le moment est arrivé, cette étincelle sacrée s'enflamme aux lumières de la philosophie ; ...

Ex.20 Nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt d'examiner avec quelque détail ces discussions solennelles, ou furent posées les premières bases de la charte qui nous gouverne aujourd'hui et où l'on vit les plus fameux orateurs dont la France puisse s'enorgueillir, attaquer et défendre **nos libertés naissantes** avec des argumens que l'on a de part et d'autre, si souvent reproduits. Ces **libertés, long-temps opprimées**, ont enfin triomphé de toutes les oppositions ; et c'est en méditant sur l'esprit de nos assemblées publiques, plus encore peut-être que par l'étude des faits, que l'on pourra se rendre raison de cet heureux résultat, et que l'on parviendra à bien connaître l'histoire de cette mémorable époque.

Ce qui est intéressant dans ces deux exemples, c'est qu'ils parlent tous deux d'une prise de conscience des libertés émergentes, bien que le n° 18 soit au niveau personnel et le n° 20 au niveau communautaire.

En regardant le premier exemple, l'exemple n° 18, la liberté naturelle d'un élève est supprimée, mais on parle toutefois d'une liberté qui est dans la nature de « tous les hommes ». C'est donc la liberté naturelle car l'extrait laisse entendre très clairement : « cet instinct de liberté que la nature a déposé dans le cœur de tous les hommes ». Cette

liberté naturelle est également liée à une liberté positive, car pour l'étudiant la liberté naturelle pour lui est la vraie liberté, la liberté des chaînes et de sa force. L'autre extrait cependant parle des libertés naissantes du peuple de France, qui ont d'abord été attaquées et opprimées, mais qui ont finalement triomphées. Cela peut également être classé dans une liberté positive, car on dit que c'est « cet heureux résultat ». Même s'ils parlent de la même chose dans un contexte différent, la fin est la même : dans les deux cas, la liberté naturelle donne les mêmes bons résultats.

Cela vaut la peine de souligner que la liberté de la presse, qui est brièvement mentionnée dans le 2^{me} paragraphe, peut également être classée comme la liberté naissante, parce que c'était un sujet important dans la période à l'étude et qui semble avoir fait l'objet de nombreux débats dans la presse dans tout le pays.

	Liberté négative	Liberté positive	Liberté civile	Liberté naturelle
De la société				
Ex. 1	-	V	V	-
Ex. 2	V	-	V	-
Ex. 3 (1)	-	V	V	-
Ex. 3 (2)	-	V	V	-
Ex. 4 (1)	-	V	V	-
Ex. 4 (2)	-	V	V	-
Ex. 5	V	-	V	-
Ex. 6	-	V	V	-
Ex. 7	-	V	V	-
Ex. 9	-	V	V	-
Ex. 11	V	-	V	-
Ex. 13 (1)	V	-	V	-
Ex. 13 (2)	V	-	V	-
Ex. 16	-	V	V	-
Ex. 17	V	-	V	-
Ex. 19 (1)	V	-	-	V
Ex. 19 (2)	V	-	-	V
Ex. 19 (3)	-	V	V	-
Ex. 20 (1)	-	V	-	V
Ex. 20 (2)	-	V	-	V

Ex. 21	V	-	-	V
Ex. 22	-	V	V	-
Ex. 23	-	V	V	-
Ex. 24	V	-	V	-
Ex. 25	-	V	V	-
Ex. 26	V	-	V	-
Ex. 27	-	V	V	-
Ex. 29	-	V	V	-
Ex. 30	-	V	V	-
Des individus				
Ex. 8	-	V	V	-
Ex. 10	-	V	V	-
Ex. 12	V	-	V	-
Ex. 14	V	-	V	-
Ex. 15	-	V	V	-
Ex. 18	-	V	-	V
Ex. 28	-	V	V	-

Tableau 1. Exemples de la presse, XIXe siècle

Les articles de presse du XIXe siècle n'ont pas donné de résultats surprenants dans le contexte de la liberté. Peu d'exemples se situaient dans un contexte individuel et la plupart des exemples concernaient des personnes en tant que nation, ou communauté, libérées d'une sorte de tyrannie ou d'oppression. Il serait intéressant de voir si le monde de la littérature du XIXe siècle présente des similitudes ou si les auteurs considèrent la liberté plus sur un plan personnel.

3.2 Libertés évoquées dans les exemples littéraires du début du 19ème siècle

Dans ce chapitre, des exemples choisis arbitrairement dans la littérature du XIXe siècle représentée dans FranText disponible sur Sketch Engine seront analysés. Il y a 30 exemples au total et ceux-ci sont à nouveau numérotés, du n° 30 au n° 60. Dans le

premier sous-chapitre, l'aspect personnel sera examiné et dans le deuxième sous-chapitre, le rôle de la liberté au sein de la communauté sera évalué.

3.2.1 Les contraintes et les droits des personnages littéraires

J'aimerais d'abord examiner les exemples qui invoquent les propres désirs du personnage lorsque le mot *liberté* est utilisé. On va analyser ci-dessous comment ces exemples se situent par rapport au modèle de description des libertés discutées par Spector dans son travail sur les conceptions de la liberté.

Les exemples entrant dans cette catégorie sont les suivants : exemples n° 31, 32, 34, 34, 35, 40, 42, 46, 50. 51, 52, 53, 55, 56, 58 et 59. Les deux premiers exemples, les exemples n°30 et n° 32 sont de l'écrivaine française du 19ème siècle, de Mme Cottin, de nom complet Sophie Ristaud Cottin, dont l'ouvrage s'appelle « Mathilde ». Le livre a été publié pour la première fois en 1805 et il parle des croisades et montre ce qui était considéré important dans la représentation des événements historiques et du contexte qui les entoure. L'extrait qui comprend le mot *liberté* est :

Ex.31. *Lusignan ne le quittoit point, *Lusignan recevoit dans son sein les inquiétudes et les craintes de son ami, et il les partageoit d'autant plus vivement, que depuis la mort de *Sibylle, sa passion avoit pris de nouvelles forces par les espérances qu'il avoit osé concevoir ; il venoit de **recouvrer sa liberté**, *Mathilde n'avoit pas encore perdu la sienne, et déjà il comptoit assez sur l'amitié de *Richard, pour se flatter d'obtenir son appui auprès de sa soeur : c'étoit donc cette amitié seule qui pouvoit lui rendre son royaume et satisfaire son amour ; aussi ne négligeoit-il aucun moyen de la rendre plus vive.

Ex.32 Malek *Adhel s'y opposa, quoiqu'il partageât dans le ressentiment de son frère contre les chrétiens, quoiqu'il dût être d'autant plus irrité contre eux, qu'il avoit répondu de leur bonne foi sur sa tête ; il osa représenter à son frère " que la perfidie de leurs ennemis n'autorisoit pas la leur, que la personne d'un ambassadeur devoit être sacrée, et que tout en détestant ceux dont je soutenois les intérêts, il **défendrait ma liberté** et ma vie jusqu'à la dernière goutte de son sang. " *Saladin lui répondit : " je mets un bien moindre prix à l'empire que je possède, qu'à l'ami qui vient de m'empêcher de commettre une grande faute !

Dans le premier exemple, il est mentionné que le personnage Lusignan venait de retrouver sa liberté, ce qui peut être interprété comme après n'avoir pas été libre, il est

à nouveau libre. Il mentionne également que son amitié « pouvoit lui rendre son royaume et satisfaire son amour ». Selon les définitions des libertés ci-dessus, il semble que la liberté de Lusignan pourrait être une liberté naturelle, car il veut faire ce qu'il regarde comme devant lui être utile et agréable. Cependant, il est plus probable que ce soit toutefois la liberté civile, car il veut faire ce qui n'est pas défendu par les lois - vouloir la fille et vouloir récupérer son « royaume » ne semble pas être illégal ou n'est pas défendu par les lois. Reconquérir son royaume peut par ailleurs être interprété métaphoriquement - à cause de la mort de Sibylle, qui a peut-être été sa femme et qu'il est désormais libre de poursuivre l'amour pour Mathilde -, cela renvoie à une liberté civile : libre d'épouser une autre fille. Cela signifie que cet exemple particulier de liberté renvoie à la liberté civile où, d'une part, il y a les contraintes et la liberté naturelle est entravée, mais comme, d'autre part, l'acte de recouvrer la liberté est dirigé vers « satisfaire son amour », ceci donne aussi prédominance à une liberté positive. Par conséquent, dans le tableau.1, il est marqué comme renvoyant à la liberté positive.

Dans le deuxième exemple de Mme Cottin, il est encore difficile de savoir quelle catégorie est la plus appropriée. On voit que la liberté de quelqu'un est défendue, mais dans quel contexte ? S'agissant de l'immunité diplomatique - « la personne d'un ambassadeur devant être sacrée », la catégorie de la liberté civile est la plus appropriée. Parce que quand un homme est dans une société où quelqu'un a un empire et il y a des ambassadeurs, la liberté dont il parle est très probablement la liberté civile. Et comme la protection de l'ambassadeur est un accord social et qu'il ne doit y avoir aucune restriction, c'est aussi une liberté positive.

Un autre écrivain français, plutôt poète, est Gabriel Legouvé. Son œuvre s'appelle "La mort d'Henri IV" et a été publiée pour la première fois en 1806. L'extrait de ce livre avec le mot *liberté* est le suivant :

Ex. 35 LE ROI. *Sully, que vas-tu faire ? Qui ? moi ! pour dissiper un trouble imaginaire Dans l'horreur d'un cachot plonger des citoyens ! Je ne veux pas descendre à de pareils moyens. Je sus, en **respectant la liberté publique**, Fonder un pouvoir ferme et non pas despotique ; Des partis mutinés je fis taire la voix, Moins par les châtimens que par de justes lois ; Je ne changerai pas ; je hais la tyrannie. Mon regret, si bientôt je dois perdre la vie, Sera de n'avoir pu conduire à leur succès Les vœux que m'inspira le bonheur des Français.

Cet exemple est un peu différent car il mentionne la liberté publique. Parce que le public inclut définitivement d'autres citoyens dans la société ; par exemple, le dictionnaire LeRobert donne la définition de public comme suit : « Qui concerne le peuple dans son ensemble ; relatif à la nation, à l'État » ou « Relatif aux collectivités sociales juridiquement définies, à l'État ». Cette liberté peut donc sans aucun doute entrer dans la catégorie de la liberté civile. Pour donner à cette liberté civile aussi le concept de liberté de Berlin (1958), il est prudent de l'attribuer à la liberté positive. Parce qu'il est mentionné que le pouvoir despotique n'est pas voulu et que la liberté publique est respectée – on voit un projet de liberté positive pour la société entamée par le personnage roi représenté.

Ensuite, un exemple pour ce paragraphe par Charles Nodier, qui est considéré comme l'un des pionniers du romantisme en France au XIXe siècle. Il écrivit de nombreux ouvrages dont "La Napoléone" en 1802, raison pour laquelle il passa un peu de temps en prison. Et « La Fée aux miettes » ou « Trilby » en 1832, où un charpentier raconte sa vie comme un rêve. Les extraits sont de son roman publié pour la première fois en 1818, « Jean Sbogar » :

Ex.40 Tout lui persuadoit d'ailleurs qu'on ne l'avoit pas trompé par de fausses promesses. Le soleil étoit couché depuis plusieurs heures, et ses portes restoient ouvertes. Les gens employés à la servir s'étoient retirés d'eux-mêmes pour lui **laisser une liberté** entière, en lui indiquant la partie de son appartement qu'ils alloient occuper et où ils attendoient ses ordres. Enfin il ne paroissoit pas un soldat dans la vaste étendue des corridors qu'on avoit éclairés comme pour lui offrir un passage, à quelque moment qu'elle prît la résolution de sortir.

Cet exemple renvoie à une liberté civile avec un contexte positif en raison de l'absence de frontières ou d'obstacles présents. Spector (2010 : 790) explique les différences entre la liberté civile et la liberté naturelle selon les libéraux classiques, où la première est quand un homme est dans une « association civile ou politique » et la seconde quand l'homme est dans « l'état de nature ». Même si la situation dans laquelle le personnage se trouve, ses désirs et ses besoins ne nous sont pas connus, on voit qu'il lui a été laissé une liberté entière. On peut classer cet extrait comme liberté civile et liberté positive.

3.2.2 Les désirs et les dangers dans la communauté

Cette section examine les exemples qui parlent de la liberté du groupe de personnes ou de communautés plus larges, voire pour l'ensemble du pays. Ces exemples sont tous ceux qui ne rentrent pas dans la section précédente : exemples 36, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 54, 57 et 60. Les exemples n°36 et n°45 sont les premiers exemples passés en revue. Le premier est Bernardin De Saint-Pierre avec son ouvrage « Harmonies de la nature : t. 2 », publié pour la première fois en 1814 et le second est Pétrus Borel, avec " Rhapsodies ", publié en 1832 :

Ex.36 Mais, de tous ces exemples, je n'en ai trouvé aucun d'aussi frappant que celui d'un français qui préféra la vie laborieuse et obscure d'un paysan de la froide et stérile *Finlande, à la vie oisive et brillante d'un officier, sous le doux climat de la *France. La pauvreté et l'obscurité sont donc bonnes à quelque chose, puisqu'en nous entourant d'elles nous pouvons **trouver la liberté** au sein d'un gouvernement despotique, tandis que la fortune et la célébrité souvent nous couvrent de chaînes au milieu d'une république. Je l'avoue, les ruines de cette petite cabane, entourée de sillons moussus, m'ont laissé des impressions plus profondes et des souvenirs plus touchants que le palais impérial de *Pétersbourg, avec ses huit cents colonnes et ses vastes jardins ; palais rempli, comme tous les palais du monde, de jouissances vaines et de soucis cruels.

Ex.45 Notre coeur est de cire, et notre voix sauvage, et le sabre à la main nous gémissons souffrants. Levons-nous ! Et formons un socle granitique pour une **liberté** que nous fondrons d'airain ! Que jusqu'aux cieux troublés monte la république et les cris de bonheur du peuple souverain ! En avant, compagnons !

Ces exemples sont regroupés parce qu'ils font tous deux références à une communauté (désignée par « nous »), mais ils parlent des libertés différentes. L'un se réfère à une liberté naturelle assortie d'une liberté positive, l'autre à une liberté civile et aussi à une liberté positive.

La première doit être analysée dans son extrait complet car si l'on ne regarde que la partie : "on peut trouver la liberté dans un gouvernement despotique", on peut trouver qu'il s'agit de liberté civile - on peut trouver le bonheur sous un gouvernement despotique. Mais pour terminer la lecture de l'extrait complet, il devient clair que le narrateur parle de liberté naturelle, car il trouve le vrai bonheur loin de la société, en

lui-même. Ce qui rend cet exemple intéressant, c'est que lorsque la liberté individuelle est souvent négative, dans ce cas elle est positive. A noter également que les œuvres de cet auteur, Bernardin De Saint-Pierre, sont idylliques car il était ami avec Rousseau et également encadré par lui (Larousse).

Autre exemple, n° 38, de Bernardin De Saint-Pierre tiré de la même publication, « Harmonies de la nature : t. 2 », est :

Ex.38 Le sauvage indompté du *Chili, sur celui des *Cordilières ; et l'innocent *Samoïède, dans les contrées voisines du pôle. C'est là que l'homme a brisé, non seulement les liens de la politique, mais ceux des superstitions, de la cupidité et de toutes les passions qui torturent la vie. C'est là que le soleil, dégagé des vapeurs de la terre, apparaît dans tout son éclat, et que l'ame, secouant toutes ses chaînes, semble **recouvrer sa liberté** primitive. Si les montagnes hyémales ou à glace se rapportent particulièrement à l'harmonie négative du soleil, les montagnes volcaniques ou à feu peuvent se rapporter à son harmonie positive, parceque tout feu émane de lui dans son origine.

Dans cet exemple il n'y ait qu'une rapide analyse à faire car la phrase « semble retrouver sa liberté primitive » donne une indication claire de la liberté à laquelle elle se réfère, la liberté naturelle. Comme dans l'exemple précédent, la liberté naturelle est ici positive plutôt que négative car elle parle de retour à la nature où son pouvoir guérit l'homme lui rend sa liberté naturelle.

Le dernier extrait à analyser, encore une fois de Charles Nodier, et de son roman "Jean Sbogar", renvoie à une communauté décrite :

Ex.39 Presque toutes étoient animées des sentiments les plus généreux, conduites par le dévouement le plus pur ; mais par derrière elles se formoit du rebut de ces hommes violents, pour qui les désordres de la politique ne sont qu'un prétexte, une ligue redoutable à tous les gouvernements et désavouée de tous. Ennemie décidée des forces sociales, elle tendoit ouvertement à la destruction de toutes les institutions établies. Elle **proclamoit la liberté** et le bonheur, mais elle marchoit accompagnée de l'incendie, du pillage et de l'assassinat. Dix villages fumants attestoient déjà les horribles progrès des frères du bien commun. C'est ainsi que s'étoit nommée d'abord, avant de se mettre au-dessus de toutes les convenances et de violer toutes les lois, la troupe sanguinaire de *Jean *Sbogar.

Dans cet exemple, il est question plutôt de la liberté civile et dans un contexte négatif. Même si la liberté civile serait, selon Carter (2003), souvent associée à la liberté positive. Le syntagme « proclamait la *liberté* » sonne en effet aussi positive, mais

l'interprétation négative vient de ce qu'il est mentionné par la suite que "mais elle [la troupe sanguinaire] marchait accompagnée de l'incendie, du pillage et de l'assassinat".
 – les actes, même si accomplis à volonté, qui devraient être interdits par la loi, ou en d'autres termes être arrêtés par des barrières ou des contraintes, manquant dans ce cas. C'est donc une fausse liberté, une liberté anarchique et dangereuse, qui dépeint dans cet exemple.

	Liberté négative	Liberté positive	Liberté civile	Liberté naturelle
Des individus				
Ex. 31	-	V	V	-
Ex. 32	-	V	V	-
Ex. 33	-	V	V	-
Ex. 34	-	V	V	-
Ex. 35	-	V	V	-
Ex. 40	-	V	V	-
Ex. 42	-	V	-	V
Ex. 46 (1)	-	V	V	-
Ex. 46 (2)	-	V	V	-
Ex. 50	V	-	V	-
Ex. 51	V	-	V	-
Ex. 52	-	V	V	-
Ex. 53	V	-	-	V
Ex. 55	-	V	-	V
Ex. 56	-	V	-	V
Ex. 58 (1)	-	V	-	V
Ex. 58 (2)	-	V	-	V
Ex. 59	-	V	-	V
De la société				
Ex. 36	-	V	-	V
Ex. 37	-	V	V	-
Ex. 38	-	V	-	V
Ex. 39	V	-	V	-
Ex. 41	-	V	V	-
Ex. 43	V	-	V	-
Ex. 44	-	V	V	-
Ex. 45	-	V	V	-
Ex. 47	-	V	V	-
Ex. 48	-	V	V	-

Ex. 49	-	V	V	-
Ex. 54	-	V	V	-
Ex. 57	-	V	-	V
Ex. 60	-	V	V	-

Tableau 2. Exemples de fiction, XIXe siècle

Comme on le voit dans les tableaux ci-dessus, la littérature met en scène davantage les individus et principalement dans le contexte de la liberté d'action positive. Mais une lecture plus attentive de ces exemples a montré que c'est toujours aussi la société qui doit être considérée parce que les personnages doivent s'adapter à la société, il est question de leur rapport à la société. Quant aux désirs des personnages, les exemples montrés étaient peut-être même un peu moralisateurs pour une piété ou encore avertissaient de la force non réglementée d'une liberté civile sans limites. C'est donc avant tout un équilibre entre les différents types de liberté qui est représenté et discuté dans les œuvres littéraires analysés.

Conclusion

L'objectif de ce travail était d'examiner le contenu du concept de liberté dans les articles de journaux et les œuvres littéraires d'il y a 200 ans. L'étude comprenait une grille de lecture combinant les catégories de liberté positive et négative proposées par Berlin (1958) et celles de liberté sociale et naturelle rajoutées dans l'analyse par Spector (2010). Les exemples d'articles de presse ont été tirés de Gallica (bibliothèque numérique française de nombreux types de documents), des journaux disponibles sur ce site pour l'époque entre 1800 et 1840. Le même nombre d'exemples (30) extraits des œuvres littéraires ont été tirés de FranText (Sketch Engine, site contenant de nombreux corpus différents dans de nombreuses langues différentes). De plus, dans Sketch Engine, un moyen d'analyse par diagrammes visualisant les collocations modificateurs et les verbes apparaissant avec le mot-clé *liberté* dans un corpus de référence de 2018 a été utilisé pour mettre ainsi mieux en perspective les exemples du 19^{ème} siècle.

Après avoir passé en revue tous les exemples de FranText et Gallica et examiné de plus près les tableaux des résultats, il apparaît que la conception de la liberté dans les articles de journaux et dans les œuvres littéraires tend à être majoritairement homogène et à coïncider dans la vie personnelle et sociale. Homogène dans la mesure où la plupart des résultats montrent la liberté civile et la liberté positive.

Dans l'ensemble, on peut dire que les exemples relevés ont fait voir une variété d'aspects auxquels penser en parlant de la liberté. L'idée était de découvrir ce que les gens de la vie réelle et de la vie littéraire désiraient ou voulaient quand ils parlaient de la liberté à une autre époque, différente de la nôtre. C'est un bon moyen de voir dans l'histoire. Pour voir comment les gens vivaient à cette époque. On pouvait voir qu'à certains égards, c'était la même chose et à d'autres égards, c'était quelque peu différent. Lorsque l'on compare les verbes et les modificateurs des articles de presse du 21^e siècle avec les résultats du 19^e siècle, il existe des différences et aussi des similitudes. Par exemple, dans le corpus du 21^{ème} siècle, la collocation la plus fréquente était la « liberté individuelle ». Cela ne peut cependant pas être dit pour les exemples du XIX^e siècle, car la liberté individuelle (à partir des exemples utilisés dans ce mémoire) dans les articles de presse était très peu évoquée et dans les œuvres littéraires même pas du

tout. Le même schéma est observé avec les verbes et tous les autres modificateurs majeurs : lorsqu'ils apparaissent dans un corpus, ils peuvent ou non apparaître dans un autre. Malgré les différences cernées, il était néanmoins possible d'analyser tous les exemples d'après la grille d'analyse proposée par Berlin (1958) et Spector (2010).

En voyant les résultats, on a le sentiment que dans les œuvres littéraires, même au XIXe siècle, il ne semble pas y avoir de réponse très claire à ce qu'on entend par la liberté. Les extraits analysés fournissent, par exemple, une variété de réponses intéressantes, eu égard aux aspects plus éloignés tels que l'histoire, les débats, et autres aspects. Dans le cadre de la grille discuté les œuvres littéraires ne fournissent pas de réponses concrètes, mais représentent et discute d'un équilibre à trouver entre les différents types de liberté. Avec les articles de presse, il est un peu plus facile de voir dans la vie des gens du 19e siècle parce que la presse parle de problèmes ou au contraire de bonnes choses qui se passent dans la société. Et à cause de cela, il est plus facile d'avoir une vue d'ensemble de ce qui se passe. Par exemple, de nombreux exemples d'articles de presse du XIXe siècle parlaient de prisonniers libérés, montrant ainsi clairement le sens et le contexte de la liberté évoquée. Ou la nécessité d'avoir une loi sur la liberté de la presse mise à jour – encore une demande concrète et le contexte. Ces deux thèmes — liberté de la presse et prisonniers libérés — étaient des thèmes prédominants. La démarche d'explorer en parallèle la littérature du XIXe siècle et les articles de presse a donc élargi le panorama pour étudier ce que les gens voulaient et comment percevaient la liberté à cette époque-là. Une similitude importante qu'il faut signaler : dans la variété de différences, selon la grille de lecture employée est que les deux types de textes parlent principalement de la liberté civile avec la liberté positive. Ceci correspond à l'observation de Carter (2010) que la liberté est plutôt attribuée aux collectivités, alors que la liberté négative plutôt aux agents individuels. Ce qui nuance cette distribution dans nos résultats et les distinguent entre aux les deux types de discours, c'est que lorsque les articles de presse du XIXe siècle font voir plus la liberté négative, la littérature du XIXe siècle évoque davantage la liberté naturelle. Cela est sans doute dû au fait que la littérature est une page ouverte avec de nombreuses options sur comment et quoi écrire et représenter, mais les articles de presse reflètent les événements de la vie réelle qui se sont produits. Certes, dans ce mémoire, seuls 60 exemples au total ont été analysés, cela n'est certainement pas une représentation exhaustive de l'époque. Afin d'obtenir des réponses plus élaborées et nuancées aux questions posées sur les articles de presse et les travaux littéraires du XIXe siècle et

leurs différences et/ou similitudes avec les données du XXI^e siècle, il serait certainement préférable d'analyser plus de données textuelles et aussi d'en approfondir certainement aussi les contextes.

Bibliographie

Berlin, I. 1958. *Two concepts of liberty*. En ligne https://berlin.wolf.ox.ac.uk/published_works/tcl/tcl-e.pdf. Consulté le 25 avril 2022.

Carter, I. « Positive and Negative Liberty », *The Stanford Encyclopedia of Philosophy* (Spring 2022 Edition), Edward N. Zalta (ed.). En ligne <https://plato.stanford.edu/archives/spr2022/entries/liberty-positive-negative/>. Consulté le 3 mai 2022.

Dauzat, A. Dubois, J. Mitterand, H. 1971. *Nouveau Dictionnaire Étymologique et Historique*. Paris. Librairie Larousse, p. 421 - 422.

Devecchio, A. 2020. *Maxime Tandonnet : Nous avons atteint le sommet de la fracture démocratique*. En ligne <https://www.lefigaro.fr/vox/politique/maxime-tandonnet-nous-avons-atteint-le-sommet-de-la-fracture-democratique-20200605>. Consulté le 3 mai 2022.

Dictionnaire de la Langue Française de Emile Littré de l'Académie Française. 1963. Révision et mise à jour sous la direction de Géraud Venzac. Paris. Editions Universitaires, p. 693.

Institute de France. Dictionnaire de l'Académie Française. 1694. Première Édition. En ligne <https://artfl.atilf.fr/cgi-bin/dico1look.pl?strippedhw=libre>. Consulté le 3 mai 2022.

LaRousse. En ligne https://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Henri_Bernardin_de_Saint-Pierre/108558. Consulté le 3 mai 2022.

Le Figaro. Biographie. En ligne <http://evene.lefigaro.fr/celebre/biographie/charles-nodier-596.php>. Consulté le 3 mai 2022.

LeMonde. En ligne https://www.lemonde.fr/societe/article/2021/03/12/douze-mois-a-vivre-a-l-ere-du-covid-19-pour-les-personnes-agees-souvent-un-si-long-enfermement_6072960_3224.html. Consulté le 3 mai 2022.

LeRobert Dictionnaire. En ligne <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/public>. Consulté le 15 mai 2022.

Rousseau, J-J. Du Contrat Social, ou Principes du Droit Politique, Collection complète des œuvres, Genève, 1780-1789, vol. 1, in-4°. En ligne www.rousseauonline.ch. Consulté le 25 avril 2022.

Spector, H. (2010). Four Conceptions of Freedom. *Political Theory*, 38(6), 780–808. En ligne <http://www.jstor.org/stable/25749186>. Consulté le 16 mai 2022.

The Sketch Engine. 2018Journals. Word sketch: lemma='liberté' :2018. Source country : France. Type : newspaper. En ligne <https://ske.li/2018journals>. Consulté le 15 mai 2022.

Resüme

„Sõna „vabadus“ mõiste 19. sajandi kirjanduses ja ajaleheartiklites“

Käesoleva bakalaureusetöö eesmärgiks on uurida vabaduse mõiste sisu 200 aastat tagasi avaldatud ajaleheartiklites ja kirjandusteostes. Ühtlasi püüan leida ühiseid jooni või erinevusi ning näha, kuidas need avalduvad ning mida inimesed soovisid, kui nad rääkisid vabadusest. Uuring ühendas Berlini (1958) pakutud positiivse ja negatiivse vabaduse kategooria Spector'i (2010) pakutud kodanikuvabaduse ja loomuliku vabaduse kategooriaga.

Töö jaguneb kolmeks osaks. Esimeses osas toon välja vabaduse tähendused ja erinevad mõiste kategooriad. Teises osas analüüsin korpustest juhuslikult välja nopitud 19. sajandil välja antud ajaleheartiklite ja kirjandusteoste näiteid, mida on kokku kuuskümmend ning milles esineb sõna „vabadus“. Seejärel kategoriseerin need vastavalt Berlini ja Spector'i vabaduste mõistetele. Kolmandas osas teen võrdlevat analüüsi saadud tulemustest.

Analüüsist järeldub, et nii uudiste artiklid ja kirjandusteosed käsitlevad peamiselt kodanikuvabaduse mõtteid. Kuid ilukirjanduses on rohkem näited loomulikust vabadusest, samal ajal kui uudistes on rohkem negatiivse vabaduse näiteid. Üheks põhjuseks võiks olla ajakirjanduse roll ühiskonnas, mis peegeldab päriselt toimuvaid sündmusi, olles tihti negatiivsed. Ilukirjanduses on aga väga suur võimalus näidata, mida inimene tahab, mis on tavaelus ehk vähem kättesaadav.

Annexe

Le corpus

« Le contexte du mot *liberté* dans la littérature et les articles de presse du XIXe siècle »

Presse de 1800-1820	
Titre : Journal du Gard Éditeur : (Nismes) Date de publication : 1807-01-03 Page : 5 Identifiant : ark:/12148/bpt6k14750011	1. Et quel est le terme que veut mettre V. M. à cette réaction terrible des coups portés si souvent par le gouvernement Anglais ? Le moment ou une paix durable garantira l'affranchissement du commerce, la liberté des mers, l'indépendance des peuples, la fin de toutes les calamités dont le gouvernement britannique a inondé L'Europe, le bonheur de cette nation anglaise elle-meme qu'il égare, qu'il entraîne , qu'il fait descendre de ce haut fait de gloire où tant de grands hommes l'avaient élevée, pour opérer cette délivrance l'industrie Europeenne, le peuple Francais vous secondera, Sire, par ses efforts généreux.
Titre : Journal du Gard Éditeur : (Nismes) Date de publication : 1807-01-03 Page : 6 Identifiant : ark:/12148/bpt6k14750011	2. L'académie à-t-elle à cet égard la même liberté qu'un particulier ? Elle ne le prétend point , et ce droit fut-il le sien, eile ne voudrait pas en faire usage pour humilier un de ses membres qu'elle a choisi dans l'intention de l'honorer. Elle ne le prétend point, parce qu'en effet elle n'en a pas le droit. Comme académie , elle est dans un autre cathégorie que les particuliers. Institution de l'état, reconnue par l'état , elle doit reconnaître ce que l'état reconnaît.
Titre : Journal de Toulouse Éditeur : [s.n.] (Toulouse) Date de publication : 1814-06-25 Page : 1 Identifiant : ark:/12148/bpt6k5398221j	3. On croit qu'il sera proposé à la présente session des deux chambres une loi nouvelle concernant la liberté de la presse, qui concilie les intérêts d'une sage liberté , dont S. M. se plaît à reconnaître l'importance et la nécessité ,

	avec le maintien de l'ordre public et le respect dû aux institutions établies.
<p>Titre : Journal du Gard Éditeur : (Nismes) Date de publication : 1814-09-03 Page: 3883 Identifiant : ark:/12148/bpt6k14751748</p>	<p>4. 4.° MM. Falconnet, ancien avocat au barreau de Paris, et M. Dard , avocat à la cour de cassation, le premier, auteur d'un écrit publié il y a quelques mois intitulé : Lettre à S. M. Louis XVIII sur la vente des biens nationaux ; le second., auteur de deux brochures publiées depuis quelque temps , l'une intitulée: De la restitution des biens des émigrés, etc; l'autre : Du rétablissement des rentes foncières mélangées de féodalité, abolies sans indemnité par les lois des 17 juillet 1792 et 25 août 1793, et de la jurisprudence de la cour de cassation et du conseil d'état sur ces lois , ainsi que MM. le Normant et Gueffier, imprimeurs, ont été mis tous les quatre en liberté, en exécution d'un arrêt de la cour royale de Paris, portant :</p> <p>« qu'il n'y a lieu à accuser les quatre » sus-nommés , d'avoir, par complicité , » commis un attentat tendant à exciter » la guerre civile en armant ou en portant » les citoyens ou habitans à s'armer les » uns contre les autres, et ordonne qu'ils » <u>seront mis en liberté</u>. »</p>
<p>Titre : Journal du Gard Éditeur : (Nismes) Date de publication : 1814-09-03 Page: 3885 Identifiant : ark:/12148/bpt6k14751748</p>	<p>5. Après avoir exposé les motifs d'une proposition tendante à développer et fixer les dispositions de la charte constitutionnelle, relatives à la responsabilité des ministres , il fait lecture d'un projet de loi dont voici les principaux articles :</p> <p>....</p> <p>4° Lorsqu'il fait ou ordonne quelque acte arbitraire ou attentatoire à la liberté individuelle, à la liberté des cultes , à la liberté de la presse, aux autres droits publics des français , et a l'irrévocabilité de la vente des biens nationaux ;</p>
<p>Titre : Journal de Paris Éditeur : Impr. de Chaigneau aînéImpr. de Chaigneau aîné (Paris) Date de publication : 1814-04-13 Page: 2 Identifiant : ark:/12148/bpt6k3723668d</p>	<p>6. On avait voulu nous persuader que, vainqueur, vous n'épargneriez pas chez nous les monuments des sciences et des arts. Sire, nous ne l'avons pas cru. Vous ne mettez pas votre gloire à détruire. Nos monumens sont conservés. Ce</p>

	<p>bienfait si précieux pour l'institut de France, disparaît en quelque sorte devant des bienfaits tels que jamais aucun souverain n'en dispensa au monde. Vous avez sauvé et Paris et la France. Avec la liberté nous recouvrons le Roi que nos vœux appelaient. Nous sommes une nation fière et nous redevons une nation aimante.</p>
<p>Titre : Journal de Paris Éditeur : impr. de Quillau (Paris) Date de publication : 1814-04-13 Page: 3 Identifiant : ark:/12148/bpt6k3723668d</p>	<p>7. L'Empereur a répondu à-peu-près en ces termes. "J'ai toujours estimé les progrès que les français ont faits dans les sciences et dans les lettres ; ils ont fortement contribué à répandre les lumières sur l'Europe ; je ne leur impute point les malheurs de leur pays, et je mets un extrême intérêt au rétablissement de leur liberté. Être utile aux hommes est le seul but de ma conduite ; je n'ai été amené en France pas aucun autre motif."</p>
<p>Titre : Journal de Paris Éditeur : impr. de Quillau (Paris) Date de publication : 1814-04-13 Page: 4 Identifiant : ark:/12148/bpt6k3723668d</p>	<p>8. Dunkerque, 9 avril. Cette mémorable journée pour notre ville en a été une de bonheur pour les prisonniers anglais qui y étaient détenus. Leur liberté a été proclamée d'une voix unanime par les autorités locales assemblées à cet effet, et leur renvoi s'est effectué aussitôt sur deux parlementaires. Leur joie et la nôtre étaient extrêmes ; de part et d'autre l'air a mille fois retenti des cris de vive Louis XVIII !</p>
<p>Titre : Journal de Paris Éditeur : impr. de Quillau (Paris) Date de publication : 1820-01-10 Page: 3 Identifiant : ark:/12148/bpt6k3725755r</p>	<p>9. En exprimant cette opinion, nous n'avons prétendu qu'expliquer un fait, sans vouloir nous égarer, avec le journal des Débats, dans la vaste discussion qu'il a imprudemment ouverte en quelques mots, à l'occasion d'une ordonnance municipale, au texte laquelle il rattache les graves questions de liberté des cultes, de religion de l'état, et d'abrogation des lois.</p>
<p>Titre : Journal de l'Empire Éditeur : Imprimerie de Lenormant (Paris) Date de publication : 1808-12-25 Page : 1 Identifiant : ark:/12148/bpt6k4189425</p>	<p>10. M. Kaas, ci-devant ministre de S. M. danoise à Lisbonne, a été envoyé il y a quelque temps en Nowege, pour y faire parti de la commission du gouvernement. On vient d'apprendre qu'il est heureusement arrivé à sa</p>

	<p>destination, et que les vives inquiétudes qu'on avoit eues sur son voyage étoient sans fondement.</p> <p>S. M. vient de faire mettre en liberté certain nombre de détenus, pour signaler l'époque de son avènement au trône.</p>
<p>Titre : Journal de l'Empire Éditeur : Imprimerie de Lenormant (Paris) Date de publication : 1808-12-25 Page : 2 Identifiant : ark:/12148/bpt6k4189425</p>	<p>11. Cette nouvelle a fait hauser sur-le-champ le prix des cotons, parce qu'il est possible, et même vraisemblable que, dans les circonstances actuelles, on ne jouira plus de la même liberté qu'autrefois pour le transport des marchandises.</p>
<p>Titre : Journal de l'Empire Éditeur : Imprimerie de Lenormant (Paris) Date de publication : 1808-12-25 Page : 2 Identifiant : ark:/12148/bpt6k4189425</p>	<p>12. Peut-être M. Lacretable est-il injuste envers la mémoire de ce premier ministre, en prétendant qu'il donna à Louis XV une mauvaise éducation dans le dessein de le gouverner : il nous semble qu'un historien tout-à-fait impartial eut dû se demander : Le cardinal Fleury avoit-il la liberté d'élever le jeune roi d'une manière plus de lui ?</p>
<p>Titre : Journal de l'Empire Éditeur : Imprimerie de Lenormant (Paris) Date de publication : 1806-03-09 Page : 3 Identifiant : ark:/12148/bpt6k4179273</p>	<p>13. Pour nous guérir de l'espèce de défiance que les livres de philosophie administrative et commerciale nous avoit inspirée contre l'autorité, peut-être n'y avoit-il d'autre moyen que de nous abandonner la liberté illimitée prêchée dans ce genre par tous les économistes. L'expérience est faite. Maintenant c'est au gouvernement que s'adressent toutes les espérances, parce que c'est de lui seul que l'on attend les mesures propres à rétablir le commerce, le crédit ; et ce n'est rien hasarder que d'affirmer que l'opinion publique attend avec impatience des règlements qu'avant d'avoir subi le joug de la liberté, on regardoit comme des entraves.</p>
<p>Titre : Journal de l'Empire Éditeur : Imprimerie de Lenormant (Paris) Date de publication : 1806-05-11 Page : 2 Identifiant : ark:/12148/bpt6k417990v</p>	<p>14. Leur décret d'arrestation fut immédiatement rédigé ; il frappe MM. Christophe Bourcard, du Fossé ; Boureard, du Seegerhoh ; frères Merian ; cousins Merian ; Schonauer Battier ; Iselin et Ryhiner ; Ryhiner-Hofman, de Saint-Alban ; Bischoff-Buxtorf ; enfin le juif Rouf. Ils ont été arrêtés mardi matin, et interrogés par M. le stathalter</p>

	Gysendorfer. On croit qu'ils seront mis en liberté sous caution, mais avec ordre de garder les arrêts dans leur maison.
<p>Titre : Journal de l'Empire Éditeur : Imprimerie de Lenormant (Paris) Date de publication : 1806-09-20 Page : 4 Identifiant : ark:/12148/bpt6k418121m</p>	<p>15. Sa fortune parut prendre alors un aspect plus riant : il obtint successivement l'intendance générale des eaux et fontaines de France, vacante par l'extinction de la famille du comte de Vilpreux qui la possédoit depuis 140 ans, la survivance des plans en relief, et la liberté de continuer son service à Paris.</p>
<p>Titre : Journal de l'Empire Éditeur : Imprimerie de Lenormant (Paris) Date de publication : 1806-11-11 Page : 4 Identifiant : ark:/12148/bpt6k418172q</p>	<p>16. Mais considérons encore qu'en combattant pour nous-mêmes, et en repoussant le plus honteux avilissement qui puisse menacer une nation, nous sommes en même temps les sauveurs et les libérateurs de l'Allemagne. Les yeux de tous les peuples sont fixés sur nous, comme vers le dernier appui de toute liberté, de toute existence et de tout ordre en Europe. La victoire, qui fait l'objet de nos vœux, n'est pas une victoire ordinaire.</p>
<p>Titre : Journal de la Pointe-à-Pitre Éditeur : [s.n.] (Pointe-à-Pitre) Date de publication : 1818-10-22 Page : 2 Identifiant : ark:/12148/bpt6k5119443f</p>	<p>17. Je vous réitère l'invitation qui vous fut faite l'année dernière de vous conformer aux dispositions des Ordonnances, relativement aux testaments qui contiennent des legs-pies ou des dispositions de libertés ; vous voudrez bien observer exactement ce qu'elles vous prescrivent.</p>
<p>Titre : Journal général de France Éditeur : (Paris) Date de publication : 1818-11-15 Page : 3 Identifiant : ark:/12148/bpt6k27975614</p>	<p>18. Pupille long-temps soumis à une tutelle au moins capricieuse, soigneusement tenu dans l'ignorance de sa force, toutes les fois qu'il a cru la sentir et qu'il a voulu en faire usage, ses lisières ont été resserrées par un pouvoir inquiet et jaloux ; et, soit en l'accablant d'une sombre et muette terreur, soit en l'abusant par de brillantes chimères, on a taché d'éterniser pour lui l'enfance et ses fers. Sans doute cet instinct de liberté que la nature a déposé dans le cœur de tous les hommes, peut y sommeiller longtemps ; long-temps le pouvoir peut l'étouffer, il ne peut jamais l'éteindre : quand le moment est arrivé, cette étincelle sacrée s'enflamme aux lumières de la philosophie ; ...</p>

<p>Titre : Journal général de France Éditeur : (Paris) Date de publication : 1818-11-15 Page : 4 Identifiant : ark:/12148/bpt6k27975614</p>	<p>19. ... et sans doute le plus grand de nos malheurs fut d'avoir été un instant détournés de la route véritable de la révolution. Pour nous faire blasphémer l'objet de notre culte, on nous montra la liberté sous des haillons sanglants. Ceux qui ne se laissèrent point tromper à cette grossière apparence, virent bientôt après, toutes les illusions de la gloire conjurées, pour leur faire oublier la liberté et les consoler d'elle, comme si quelque chose pouvait en consoler jamais. Emportés sur les pas de la victoire, ils prodiguèrent, à cette capricieuse déesse un sang qui ne devait couler que pour la liberté ; mais enfin ils sont venus sous son ombrage se reposer de tant triomphes, et cicatriser les blessures de la victoire.</p>
<p>Titre : Journal général de France Éditeur : (Paris) Date de publication : 1818-11-15 Page : 4 Identifiant : ark:/12148/bpt6k27975614</p>	<p>20. Nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt d'examiner avec quelque détail ces discussions solennelles, ou furent posées les premières bases de la charte qui nous gouverne aujourd'hui et où l'on vit les plus fameux orateurs dont la France puisse s'enorgueillir, attaquer et défendre nos libertés naissantes avec des argumens que l'on a de part et d'autre, si souvent reproduits. Ces libertés, long-temps opprimées, ont enfin triomphé de toutes les oppositions ; et c'est en méditant sur l'esprit de nos assemblées publiques, plus encore peut-être que par l'étude des faits, que l'on pourra se rendre raison de cet heureux résultat, et que l'on parviendra à bien connaître l'histoire de cette mémorable époque.</p>
<p>Titre : Le Courier français Éditeur : (Paris) Date de publication : 1826-08-19 Page : 2 Identifiant : ark:/12148/bpt6k47037603</p>	<p>21. Ces hérétiques insulaires viennent au moins de payer leur loyer en concourant à l'établissement d'une constitution libre dans un pays d'où ils ont tiré tant de richesses. Mais les jésuites dont le bail a été bien plus long, et qui ont joui pendant trois siècles de la métropole et de ses colonies, comment s'acquitteront-ils ? Par de nouveaux complots contre une naissante liberté.</p>
<p>Titre : Le Courier français Éditeur : (Paris)</p>	<p>22. Avant-hier un individu se disant attaqué dans cette Biographie, s'est</p>

<p>Date de publication : 1826-08-19 Page : 3 Identifiant : ark:/12148/bpt6k47037603</p>	<p>présenté chez l'éditeur, annonçant qu'il fallait qu'il le trouvât mort ou vif, qu'il lui couperait les oreilles, etc., etc. L'éditeur étant absent, c'est à sa femme que furent tenus ces propos. La Biographie a été déférée aux tribunaux, c'est à eux seuls qu'il appartient de prononcer : les vexations que se permettent des agens subalternes, ne sont qu'une insulte punissable faite à la justice et à la liberté des citoyens.</p>
<p>Titre : Le Courier français Éditeur : (Paris) Date de publication : 1826-08-19 Page : 4 Identifiant : ark:/12148/bpt6k47037603</p>	<p>23. C'est contre les vœux de l'auteur et des personnes qui ont eu son manuscrit entre les mains, que la publication du discours de M. A. Vinet, professeur à Bale, en faveur de la liberté des cultes a éprouvé le retard dont vous vous plaignez dans votre numéro du 12 courant au nom de quelques uns de vos abonnés.</p>
<p>Titre : L'Écho du soir : industrie, lettres et arts : nouvelles des théâtres, des salons, de la bourse et des tribunaux Éditeur : (Paris) Date de publication : 1826-09-05 Page : 3 Identifiant : ark:/12148/bpt6k62799616</p>	<p>24. Le conseil-général du Loiret demande de nouvelles lois repressives contre la liberté de la presse. Nous rappelons à nos lecteurs que M. de Rocheplate est maire de cette bonne ville.</p>
<p>Titre : La Semaine : journal hebdomadaire : sciences, arts, littérature, spectacles, spectacles, tribunaux, industrie, annonces, etc. / M. de Murville, rédacteur principal Éditeur : (Paris) Date de publication : 1830-03-28 Page : 1 Identifiant : ark:/12148/bpt6k61180733</p>	<p>25. Dans la seconde partie, surtout, sur l'utile et le bien, on trouve des questions résolues avec une rare sagacité et un talent qui n'offre pas souvent son égal. Ces questions, du plus tant intérêt, se rattachent presque toutes à la politique ou à l'ordre social ; telles sont particulièrement celles sur la liberté de la presse, le droit de sûreté personnelle, l'opinion de Conscience, etc.</p>
<p>Titre : Le Figaro : journal littéraire : théâtre, critique, sciences, arts, moeurs, nouvelles, scandale, économie domestique, biographie, bibliographie, modes, etc., etc. Éditeur : (Paris) Date de publication : 1834-07-07 Page : 3 Identifiant : ark:/12148/bpt6k2681884</p>	<p>26. Le 1er juin, la petite commune de Tourville- la- Rivière fut le théâtre d'une émeute mais d'une émeute d'une nouvelle espèce : le peuple féminin était en révolte contre un conseiller de préfecture et un notaire venus de Rouen pour procéder à la vente des biens communaux, vente dont le produit devait servir à l'établissement d'un presbytère. Aussitôt qu'une bougie était allumée, vite elle était éteinte ; bref, il fut impossible de faire l'adjudication projetée. Quatre femmes furent arrêtées</p>

	<p>comme ayant pris une part active à ladite émeute, et elle comparaissaient, le 3, devant la police correctionnelle de Rouen : déclarées coupables d'avoir apporté des entraves à la liberté des enchères, elles ont été condamnées à quinze jours d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende chacune. Cela leur apprendra atteindre les bougies.</p>
<p>Titre : L'Indépendant : ci-devant la Semaine / M. de Murville, rédacteur principal Éditeur : (Paris) Date de publication : 1838-09-27 Page : 1 Identifiant : ark:/12148/bpt6k5445337p</p>	<p>27. Elles voudraient jouir de leurs droits civils et politiques sans contrôle ni sans obstacles; elles regardent le pouvoir du mari comme une brutalité et une odieuse satire; elles réclament à grands cris ou plutôt à grandes phrases, la ruption du lien conjugal, cette chaîne dégradante de la femme jusqu'à l'indigne bassesse ; en un mot, elles demandent la liberté de la femme supérieure, le droit électoral, voire même de la tribune nationale et jusqu'à celui de monter la garde à jour fixe et sur l'invitation du capitaine de leur légion. Ceci n'est point inventé à plaisir ; on pourrait mettre, sous les yeux, des pages entières qui renferment textuellement toutes ces prétentions par écrit et imprimées en grand in-8°.</p>
<p>Titre : Figaro Éditeur : (Paris) Date de publication : 1839-01-20 Page : 3 Identifiant : ark:/12148/bpt6k269138p</p>	<p>28. Cependant quelques momens avant l'arrivée de la police, tous ces établis avaient été rentrés dans un couloir de la maison et ne faisaient plus embarras sur la voie publique; mais les agens croyant devoir exécuter à la lettre les instructions qui leur avaient été données, ont pénétré dans le couloir et procédaient tranquillement à la saisie de tous les outils, lorsque les ouvriers les ont aperçus et les prenant pour des voleurs, ils se sont jetés en masse sur eux, et leur ont administré des coups de manches à balai, dont ils avaient eu la précaution de se munir. Ils les ont ensuite conduits au poste de la Banque, où l'affaire s'est enfin expliquée, et les agens ont été mis en liberté sur la demande du commissaire de police qu'on avait fait prévenir. (Nouvelliste.)</p>
<p>Titre : La Presse Éditeur : (Paris)</p>	<p>29. Une seconde objection vous dites que la France a déclaré ne point vouloir</p>

<p>Date de publication : 1840-11-27 Page : 3 Identifiant : ark:/12148/bpt6k428313w</p>	<p>s'opposer à l'exécution des moyens que les quatre cours pourraient croire nécessaires pour forcer le pacha à donner son adhésion au traité. Milord, la France ne prendra pas les armes pour soutenir les prétentions du pacha ; mais si les mesures prises pour l'exécution de votre traité venaient à ébranler l'équilibre européen, la France, qui garde aujourd'hui sa pleine liberté d'action, saurait en faire usage. (Très bien très bien!)</p>
<p>Titre : La Presse Éditeur : (Paris) Date de publication : 1840-11-27 Page : 3 Identifiant : ark:/12148/bpt6k428313w</p>	<p>30. Que ceux qui croient que la France a son honneur à réparer jugent ses armemens nécessaires ; c'est très bien. Mais ceux qui croient que la France n'a qu'a se constituer un bon gouvernement, à donner à l'Europe l'exemple d'une saine liberté, évidemment ceux-là ne peuvent pas croire à la nécessité d'un pareil armement. Mais, messieurs, jamais en France le pied de paix armée n'a dépassé 500,000 hommes.</p>
<p>Littérature de 1800-1840</p>	
<p>Source</p>	<p>Exemple</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 12423932 Document number: 164 Author: Mme Cottin Publisher : Paris : Rapilly, 1825. Title: « Mathilde » Year of first publication: 1805</p>	<p>31. *Lusignan ne le quittoit point, *Lusignan recevoit dans son sein les inquiétudes et les craintes de son ami, et il les partageoit d'autant plus vivement, que depuis la mort de *Sibylle, sa passion avoit pris de nouvelles forces par les espérances qu'il avoit osé concevoir ; il venoit de recouvrer sa liberté, *Mathilde n'avoit pas encore perdu la sienne, et déjà il comptoit assez sur l'amitié de *Richard, pour se flatter d'obtenir son appui auprès de sa soeur : c'étoit donc cette amitié seule qui pouvoit lui rendre son royaume et satisfaire son amour ; aussi ne négligeoit-il aucun moyen de la rendre plus vive.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 12423932 Document number: 164 Author: Mme Cottin</p>	<p>32. Malek *Adhel s'y opposa, quoiqu'il partageât dans le ressentiment de son frère contre les chrétiens, quoiqu'il dût être d'autant plus irrité contre eux, qu'il</p>

<p>Publisher : Paris : Rapilly, 1825. Title: « Mathilde» Year of first publication: 1805</p>	<p>avoit répondu de leur bonne foi sur sa tête ; il osa représenter à son frère " que la perfidie de leurs ennemis n'autorisoit pas la leur, que la personne d'un ambassadeur doit être sacrée, et que tout en détestant ceux dont je soutenois les intérêts, il défendrait ma liberté et ma vie jusqu'à la dernière goutte de son sang. " *Saladin lui répondit : " je mets un bien moindre prix à l'empire que je possède, qu'à l'ami qui vient de m'empêcher de commettre une grande faute !</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 12423932 Document number: 164 Author: Mme Cottin Publisher : Paris : Rapilly, 1825. Title: « Mathilde» Year of first publication: 1805</p>	<p>33. Jetons, jetons un voile sur l'égarment de cette malheureuse princesse ; ne nous retraçons point sa faute : puisqu'elle commence à s'en repentir, commençons à la plaindre, et ne soyons pas plus sévères que *Dieu, qui ne ferme jamais les trésors de sa grâce au pécheur repentant. " enfin, il se leva ce funeste jour où il fallut abandonner *Jérusalem : les habitans mêmes qui avoient demandé sa reddition et la liberté de quitter la ville, pleuroient alors de l'avoir obtenue ; ils ne pouvoient se consoler de la perte des saints lieux : et c'étoit un spectacle bien attendrissant que de les voir s'embrasser les uns les autres, se demander pardon de leur haine, de leurs divisions, lever les mains au ciel en gémissant, baiser avec respect les murailles des églises qu'ils ne devoient plus revoir, se tenir prosternés dans le saint sépulcre, le visage collé contre terre, et arroser de larmes de sang les lieux où leur sauveur</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 12423932 Document number: 164 Author: Mme Cottin Publisher : Paris : Rapilly, 1825. Title: « Mathilde» Year of first publication: 1805</p>	<p>34. dans tout le sérail : j'ai profité de la rumeur qui y règne pour m'échapper et vous suivre ; nous voici en sûreté toutes deux, car la route que nous avons suivie ici n'est connue de personne, et le palais de la reine d'*Angleterre est un asile inviolable où l'oeil d'aucun musulman ne peut pénétrer. -madame, dit alors *Agnès, vous voyez que mon sort est entre vos mains, ne m'accorderez-vous</p>

	<p>pas un asile dans votre palais, ne me rendez-vous pas ma liberté, mes armes, la vengeance ? ... " le ton dont elle prononça ces mots fit frémir</p> <p>*Mathilde : ce n'étoit pas celui qui pouvoit persader la reine. *Agnès voyant qu'elle hésitoit, se hâta d'ajouter : " je m'entends mal à vous prier, madame ; mais songez qu'habituee à commander depuis mon enfance, la prière est pour moi une langu étrangère, que je n'y ai eu recours que pour fuir l'esclavage, et que je ne l'aurois pas employée pour sauver ma vie. -</p>
<p>SketchEngine FranText Token number : 18090862 Document number : 230 Author: Gabriel Legouvé Publisher: Paris: L. Janet, 1826. Title: « La Mort de Henri IV » Year of first publication: 1806</p>	<p>35. Peut-être existe-t-il quelque projet funeste : Il faut le prévenir, et, sans plus différer, De tous ceux qu'on soupçonne à-la-fois s'assurer. Je cours en votre nom... LE ROI. *Sully, que vas-tu faire ? Qui ? moi ! pour dissiper un trouble imaginaire Dans l'horreur d'un cachot plonger des citoyens ! Je ne veux pas descendre à de pareils moyens. Je sus, en respectant la liberté publique, Fonder un pouvoir ferme et non pas despotique ; Des partis mutinés je fis taire la voix, Moins par les châtimens que par de justes lois ; Je ne changerai pas ; je hais la tyrannie. Mon regret, si bientôt je dois perdre la vie, Sera de n'avoir pu conduire à leur succès Les vœux que m'inspira le bonheur des Français. *SULLY. C'est pour leur intérêt que mes pleurs vous implorent. Ah ! laissez-nous veiller sur des jours qu'ils adorent.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 11356776 Document number: 155 Author: Bernardin De Saint-Pierre Publisher : Paris : Ledentu, 1840. Title: « Harmonies de la nature : t. 2 » Year of first publication: 1814</p>	<p>36. Mais, de tous ces exemples, je n'en ai trouvé aucun d'aussi frappant que celui d'un français qui préféra la vie laborieuse et obscure d'un paysan de la froide et stérile *Finlande, à la vie oisive et brillante d'un officier, sous le doux climat de la *France. La pauvreté et l'obscurité sont donc bonnes à quelque chose, puisqu'en nous entourant d'elles nous pouvons trouver</p>

	<p>la liberté au sein d'un gouvernement despotique, tandis que la fortune et la célébrité souvent nous couvrent de chaînes au milieu d'une république. Je l'avoue, les ruines de cette petite cabane, entourée de sillons moussus, m'ont laissé des impressions plus profondes et des ressouvenirs plus touchants que le palais impérial de *Pétersbourg, avec ses huit cents colonnes et ses vastes jardins ; palais rempli, comme tous les palais du monde, de jouissances vaines et de soucis cruels.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 11356776 Document number: 155 Author: Bernardin De Saint-Pierre Publisher : Paris : Ledentu, 1840. Title: « Harmonies de la nature : t. 2 » Year of first publication: 1814</p>	<p>37. Les réverbères des fleurs, qui échauffent sans brûler, sont plus intéressants à connaître que les miroirs d'*Archimède. Ces douces études les détourneraient, dans le cours de leur vie, des passions cruelles qui naissent de l'oisiveté. Elles leur offriraient des amusements inépuisables au sein de la fortune et des ressources assurées au sein de l'indigence. Parmi les émigrés français de notre révolution, combien de femmes de qualité ont dû leur liberté et leur subsistance à l'aiguille de *Minerve, tandis que leurs époux et leurs frères n'ont trouvé souvent que la servitude et la mort dans les arts destructeurs de *Mars ! Il en est sans doute, parmi ceux-ci, qui, victimes des systèmes impies de nos villes et des passions féroces qui en résultent, maudissant les hommes, ont rouvert leur coeur à l'auteur de la nature, à la vue de ses plus aimables ouvrages.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 11356776 Document number: 155 Author: Bernardin De Saint-Pierre Publisher : Paris : Ledentu, 1840. Title: « Harmonies de la nature : t. 2 » Year of first publication: 1814</p>	<p>38. le sauvage indompté du *Chili, sur celui des *Cordilières ; et l'innocent *Samoïède, dans les contrées voisines du pôle. C'est là que l'homme a brisé, non seulement les liens de la politique, mais ceux des superstitions, de la cupidité et de toutes les passions qui torturent la vie. C'est là que le soleil, dégagé des vapeurs de la terre, apparaît</p>

	<p>dans tout son éclat, et que l'ame, secouant toutes ses chaînes, semble recouvrer sa liberté primitive. Si les montagnes hyémales ou à glace se rapportent particulièrement à l'harmonie négative du soleil, les montagnes volcaniques ou à feu peuvent se rapporter à son harmonie positive, parceque tout feu émane de lui dans son origine. Cependant les unes et les autres sont coordonnées aux eaux : les premières, pour les attirer à leurs sommets ; les secondes, pour les épurer à leurs foyers. Chaque puissance de la nature est une roue à plusieurs crans, et elles s'engrènent les unes dans les autres.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number : 4080463 Document number : 55 Author: Charles Nodier Publisher: Paris: Charpentier, 1873 Title: « Jean Sbogar » Year of first publication: 1818</p>	<p>39. Presque toutes étoient animées des sentiments les plus généreux, conduites par le dévouement le plus pur ; mais par derrière elles se formoit du rebut de ces hommes violents, pour qui les désordres de la politique ne sont qu'un prétexte, une ligue redoutable à tous les gouvernements et désavouée de tous. Ennemie décidée des forces sociales, elle tendoit ouvertement à la destruction de toutes les institutions établies. Elle proclamait la liberté et le bonheur, mais elle marchoit accompagnée de l'incendie, du pillage et de l'assassinat. Dix villages fumants attestoient déjà les horribles progrès des frères du bien commun. C'est ainsi que s'étoit nommée d'abord, avant de se mettre au-dessus de toutes les convenances et de violer toutes les lois, la troupe sanguinaire de *Jean *Sbogar.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number : 4080463 Document number : 55 Author: Charles Nodier Publisher: Paris: Charpentier, 1873 Title: « Jean Sbogar » Year of first publication: 1818</p>	<p>40. Tout lui persuadoit d'ailleurs qu'on ne l'avoit pas trompé par de fausses promesses. Le soleil étoit couché depuis plusieurs heures, et ses portes restoient ouvertes. Les gens employés à la servir s'étoient retirés d'eux-mêmes pour lui laisser une liberté entière, en lui indiquant la partie de son appartement</p>

	<p>qu'ils alloient occuper et où ils attendoient ses ordres. Enfin il ne paroissoit pas un soldat dans la vaste étendue des corridors qu'on avoit éclairés comme pour lui offrir un passage, à quelque moment qu'elle prît la résolution de sortir.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 22005503 Document number: 285 Author : Alphonse de Lamartine Publisher : Paris : Hachette, 1915. Title: « Méditations poétiques » Year of first publication: 1820</p>	<p>41. Mais déjà l'ombre plus épaisse tombe et brunit les vastes mers ; le bord s'efface, le bruit cesse, le silence occupe les airs. C'est l'heure où la mélancolie s'assoit pensive et recueillie aux bords silencieux des mers, et, méditant sur les ruines, contemple au penchant des collines ce palais, ces temples déserts. ô de la liberté vieille et sainte patrie ! Terre autrefois féconde en sublimes vertus ! Sous d'indignes *Césars maintenant asservie, ton empire est tombé ! Tes héros ne sont plus ! Mais dans ton sein l'ame agrandie croit sur leurs monuments respirer leur génie, comme on respire encor dans un temple aboli la majesté du dieu dont il étoit rempli.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 22210886 Document number: 292 Author : Pierre-Jean de Béranger Publisher : Paris : Perrotin-Guillaumin-Bigot, 1829. Title: « Chansons » Year of first publication: 1823</p>	<p>42. Respectez mon indépendance, esclaves de la vanité : c'est à l'ombre de l'indigence que j'ai trouvé la liberté. Jugez aux chants qu'elle m'inspire quel est sur moi son ascendant !</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 22210886 Document number: 292 Author : Pierre-Jean de Béranger Publisher : Paris : Perrotin-Guillaumin-Bigot, 1829. Title: « Chansons » Year of first publication: 1823</p>	<p>43. Mais quel spectacle attriste son langage ? Tout s'engloutit, et gloire et liberté : comme un pêcheur qui rentre épouvanté, il vient au port raconter leur naufrage. " et puis la fée, avec de gais refrains, calmait le cri de mes premiers chagrins.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 9815723 Document number: 135</p>	<p>44. ... ; il semblait me dire : Ourika, vous seule m'entendez ! On commençait à parler de la liberté des nègres : il était impossible que cette question ne me</p>

<p>Author : Mme de Duras Publisher : Paris : Ladvocat, 1826. Title: « Ourika » Year of first publication: 1823</p>	<p>touchât pas vivement ; c'était une illusion que j'aimais encore à me faire, qu'ailleurs, du moins, j'avais des semblables : comme ils étaient malheureux, je les croyais bons, et je m'intéressais à leur sort.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 4967683 Document number: 74 Author : Pétrus Borel Publisher : Paris : Éd. De la Force Française, 1922. Title: « Rhapsodies » Year of first publication: 1832</p>	<p>45. Notre coeur est de cire, et notre voix sauvage, et le sabre à la main nous gémissons souffrants. Levons-nous ! Et formons un socle granitique pour une liberté que nous fondrons d'airain ! Que jusqu'aux cieux troublés monte la république et les cris de bonheur du peuple souverain ! En avant, compagnons !</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 4653526 Document number: 67 Author : Eugène Scribe Publisher : Paris : M. Lévy, 1856. Title: « Bertrand et Raton » Year of first publication: 1833</p>	<p>46. Que vous unissiez vos efforts aux miens pour sauver notre pays qu'on opprime et le rendre à la liberté ! *Raton. Dieu merci ! On me connaît ; il n'y a rien que je ne fasse pour le pays et pour la liberté. *Marthe. Et pour être nommé bourgmestre ; car c'est là ce que tu désires maintenant. *Raton. Ce que je désire, c'est que vous vous taisiez, ou sinon...</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 4653526 Document number: 67 Author : Eugène Scribe Publisher : Paris : M. Lévy, 1856. Title: « Bertrand et Raton » Year of first publication: 1833</p>	<p>47. Que me reste-t-il alors ? ... entourée d'ennemis ou de pièges ; sans secours, sans appui, menacée dans ma liberté , dans mes jours, peut-être, il faut se résigner à son sort et savoir mourir... *Mathilde l'emporte... et ma cause est perdue ! *Rantzau, froidement et à demi-voix. c'est ce qui vous trompe... elle n'a jamais été plus belle. *La *Reine. Que dites-vous ? *Rantzau. Hier, il n'y avait rien à faire, car vous n'aviez pour vous qu'une poignée d'intrigants, et vous conspiriez au hasard et sans but.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 22015080 Document number: 286 Author : Alphonse de Lamartine Publisher : Paris : Hachette, 1915. Title: « Des Destinées de la poésie » Year of first publication: 1834</p>	<p>48. Il semble que le retour des borbons et de la liberté en *France donna une inspiration nouvelle, une autre âme à la littérature opprimée ou endormie de ce temps ; et nous vîmes surgir alors une foule de ces noms célèbres dans la poésie ou dans la philosophie qui peuplent encore nos académies, et qui forment le chaînon brillant de la transition des deux époques.</p>

<p>SketchEngine FranText Token number: 22015080 Document number: 286 Author : Alphonse de Lamartine Publisher : Paris : Hachette, 1915. Title: « Des Destinées de la poésie » Year of first publication: 1834</p>	<p>49. Et j'en appelle à ce siècle naissant qui déborde de tout ce qui est la poésie même, amour, religion, liberté , et je me demande s'il y eut jamais dans les époques littéraires un moment aussi remarquable en talents éclos et en promesses qui éclosent à leur tour.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 15769393 Document number: 189 Author : Charles Sainte-Beuve Publisher : Paris : Les Belles Lettres, 1927. Title: « Volupté » Year of first publication: 1834</p>	<p>50. Toute l'activité récente qui s'était développée en moi, je vous l'ai dit, m'aiguillonnait d'autant à cette émancipation moitié orgueilleuse et moitié sensuelle. Souvent, aux instants de sa plus grande bonté, lorsque je venais de verser des larmes sur ses mains, et que je m'étais appelé bienheureux, je me relevais tout d'un coup sec, aride ; j'aurais voulu autre chose, non pas autre chose d'elle, mais autre chose qu'elle... ; ma liberté , d'abord..., et je ne saurais dire quoi. J'étais las d'un rôle excédé et sans fraîcheur au seuil de cette félicité que je proclamais des lèvres. Tels, après tout, les cœurs des hommes : plus ils sont tendres et délicats, plus ils sont vite émoussés, dégoûtés et à bout.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 15769393 Document number: 189 Author : Charles Sainte-Beuve Publisher : Paris : Les Belles Lettres, 1927. Title: « Volupté » Year of first publication: 1834</p>	<p>51. En croisant aux environs de ces lieux, pendant des heures suffisantes, je finirais certes par le rencontrer une fois, et j'étais bien sûr de le reconnaître. Quelque simple et fondé que fût mon raisonnement, l'exécution me coûta de longs efforts de patience, et, durant près d'une semaine, j'eus à courir d'insipides bordées dans cette croisière. Toutes mes heures de liberté y allaient : on s'était aperçu déjà chez mes amis et on me faisait reproche de mes visites inquiètes, abrégées ; j'épuisais les prétextes. Je vis bientôt qu'à moins d'un jour tout entier employé à cette attente, il y avait pour moi trop peu à en espérer. Ayant donc prévenu mes amis de cette absence d'un jour entier, que je motivai comme je pus, me voilà aiguisant mon regard et ma vigilance.</p>
<p>SketchEngine FranText</p>	<p>52. La paix était conclue entre les deux époux, aux dépens d'une confiance que</p>

<p>Token number: 3625228 Document number: 45 Author : Léon Gozlan Publisher : Paris : M. Lévy, 1856. Title: « Le Notaire de Chantilly » Year of first publication: 1836</p>	<p>Maurice, eût-elle été plus sérieuse, n'était pas en droit de refuser à Léonide : il n'en était pas moins récompensé par toutes les immunités de la reconnaissance. Il eût été bien rigoureux, après tout, de ne pas céder. En échange de sa liberté de demoiselle, qu'elle n'avait perdue que depuis deux ans, comme une compensation à son éloignement de Paris, où Maurice l'avait conduite après l'avoir épousée, et comme adoucissement à la monotonie de leur résidence à Chantilly, ...</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 3625228 Document number: 45 Author : Léon Gozlan Publisher : Paris : M. Lévy, 1856. Title: « Le Notaire de Chantilly » Year of first publication: 1836</p>	<p>53. Ceux qui demandent le divorce brûlent de se remarier : ils sont moins jaloux de briser une entrave que de se soumettre à de nouvelles ; et l'on conçoit que la loi est en droit de considérer comme un aveu d'émancipation du libertinage ce cri déguisé de liberté humaine qui veut altérer la perpétuité du mariage. Mais quelle pitié plus profonde ne doit-on pas à celles qui s'engagent sans amour, sans cet enivrement d'un an, fût-il d'une heure ?</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 9208996 Document number: 126 Author : Frédéric Soulié Publisher : Paris : A. Dupont, 1837. Title: « Les mémoires du diable » Year of first publication: 1837</p>	<p>54. L'air, capitaine, c'est, après la liberté , la première espérance du prisonnier haletant parmi les miasmes délétères d'un cahot : et l'habitant des maisons basses et des rues étroites de nos grandes villes, se promenant à la campagne, c'est le pauvre admis par hasard à la table du riche.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 9208996 Document number: 126 Author : Frédéric Soulié Publisher : Paris : A. Dupont, 1837. Title: « Les mémoires du diable » Year of first publication: 1837</p>	<p>55. Un moi entier se passa ainsi, un mois sans que rien m'avertît que les intentions de ma famille fussent changées à mon égard. J'étais au milieu d'elle comme une jeune fille triste d'un fol amour, et à qui on laisse par pitié la liberté de sa tristesse. On était affectueux avec moi, on allait au-devant de mes désirs quand le hasard me faisait prononcer un mot qui avait l'air d'un désir ; mais on ne venait pas à mon coeur.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 9021405 Document number: 124</p>	<p>56. Mais je divise ces deux assertions pour en causer à part. Auriez-vous oublié ce bourgeon qui est dans votre tête comme dans la mienne ? Je prends</p>

<p>Author : Rodolphe Toepffer Publisher : Paris : Charpentier, 1846. Title: « Nouvelles genevoises » Year of first publication: 1839</p>	<p>la liberté de vous le rappeler. Apprenez donc que nul ne se dit du petit peuple, ne se plaît à être du petit peuple, ni à y rencontrer ses amis. Et ne serais-je point un peu votre ami ? Qui que vous soyez, le petit peuple, dans votre bouche, c'est le peuple des échelons inférieurs à celui que vous occupez dans l'échelle de la société ;</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 9021405 Document number: 124 Author : Rodolphe Toepffer Publisher : Paris : Charpentier, 1846. Title: « Nouvelles genevoises » Year of first publication: 1839</p>	<p>57. Beaucoup d'autres touristes en firent autant ce jour-là. Pied : mais, dans ce pays montagneux, le piéton a sur les autres voyageurs l'avantage de la vitesse, comme il a déjà celui d'une entière liberté dans ses allures. La route était donc animée par l'aspect de diverses caravanes cheminant à quelque distance les unes des autres.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 16964479 Document number: 212 Author : Gustave Flaubert Publisher : Paris : Conard, 1910. Title: « Smarh » Year of first publication: 1839</p>	<p>58. Non, il n'est pas maître, car je le maudis tout à mon aise ; non, il n'est pas maître, car il ne pourrait se détruire. *Smarh. Et nous sommes donc <u>libres</u>. *Satan. Tu penses que la liberté est pour nous ? Qu'est-ce que cette liberté ? *Smarh. Oui, nous sommes libres, n'est-ce pas ? Car sur la terre je me sentais enchaîné à mille chaînes, retenu par mille entraves, tout m'arrêtait ; et tandis que mon esprit volait jusqu'à ces régions, mon corps ne pouvait s'élever à un pouce de cette terre que je foulais.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 16964479 Document number: 212 Author : Gustave Flaubert Publisher : Paris : Conard, 1910. Title: « Smarh » Year of first publication: 1839</p>	<p>59. Non ! Non ! Ne quitte ni les bois où bondit le tigre sous ta flèche acérée, ni le murmure du lac où les cerfs viennent boire la nuit et troublent avec leurs pieds les rayons d'argent de la lune, ni le torrent qui bondit sur les rocs, ni tes enfants qui dorment, ni ta femme qui te regarde les yeux pleins de larmes, le coeur gonflé d'angoisses. Mieux vaut la hutte de roseaux que leur palais de porphyre, ta liberté que leur pouvoir, ton innocence que leurs voluptés, car ils mentent, car leur bonheur est un rire, leur ivresse une grimace d'idiot, leur grandeur est orgueil et leur bonheur est mensonge.</p>
<p>SketchEngine FranText Token number: 14502846</p>	<p>60. Il semblait à longs flots rouler vers la rivière, ou suivre le vent triste et froid de la bruyère. Et c'était un appel à la</p>

Document number: 173 Author : Auguste Brizeux Publisher : Paris : Garnier, 1910. Title: « Marie » Year of first publication: 1840	divinité, pour toute nation un voeu de liberté ; c'étaient, ô mon pays ! Des noms de bourgs, de villes, d'épouvantables mers et de sauvages îles, noms plaintifs et pareils aux cris d'un homme fort luttant contre la main qui le traîne à la mort !
---	--

Lihtlitsents

Lihtlitsents lõputöö reprodutseerimiseks ja lõputöö üldsusele kättesaadavaks tegemiseks

Mina, Marika Kaubi
(isikukood 47803115218),

1. annan Tartu Ülikoolile tasuta loa (lihtlitsentsi) enda loodud teose "Le contexte du mot *liberté* dans la littérature et dans les articles de presse du XIXe siècle", mille juhendaja on Marge Käsper

1.1. reprodutseerimiseks säilitamise ja üldsusele kättesaadavaks tegemise eesmärgil, sealhulgas digitaalarhiivi DSpace-is lisamise eesmärgil kuni autoriõiguse kehtivuse tähtaja lõppemiseni;

1.2. üldsusele kättesaadavaks tegemiseks Tartu Ülikooli veebikeskkonna kaudu, sealhulgas digitaalarhiivi DSpace-i kaudu kuni autoriõiguse kehtivuse tähtaja lõppemiseni.

2. olen teadlik, et punktis 1 nimetatud õigused jäävad alles ka autorile.

3. kinnitan, et lihtlitsentsi andmisega ei rikuta teiste isikute intellektuaalomandi ega isikuandmete kaitse seadusest tulenevaid õigusi.

Tartus, 17.05.2022

Marika Kaubi